

Regards sur l'histoire de La Seyne-sur-mer n°4



Graffiti du Cap Sicié, caraque du XVIe, photo J. Bonhomme

comptes rendus du colloque
du 15 novembre 2003

Regards sur l'histoire de La Seyne-sur-mer

**comptes rendus du colloque
du 15 novembre 2003**

n°4

Remerciements

Nous remercions

Les intervenants pour leur disponibilité

Les membres de l'association qui ont participé à l'élaboration
de la revue

La bibliothécaire du Service Historique de la Marine

M. Albert Laïk et M. Marius Autran pour le prêt de documents

M. Boned, directeur de la maison de vacances du C.E. R.A.T.P.,
pour son aimable accueil

Revue publiée avec le concours

De la Ville de La Seyne-sur-mer

Du Conseil Général du Var

Association Histoire et Patrimoine Seynois

B.P. 10315 - 83512 La Seyne-sur-mer

04 94 74 98 60

laseyne.hps@wanadoo.fr

<http://histpat.laseyne.chez.tiscali.fr/>

Editorial	p. 4
 Henri Ribot <i>Le cadastre romain d'époque impériale Toulon B et ses incidences sur les limites de l'ancien Six-Fours et de La Seyne</i>	p. 5
 Marcel Faivre-Chevrier et Jean-Charles Marras <i>Histoire et histoires du Lazaret</i>	p. 10
 Julien Saint-Roman <i>Du comportement des ouvriers de l'arsenal de Toulon pendant la révolution française (1789-1795)</i>	p. 19
 Jacques Bonhomme <i>Les graffiti du cap Sicié</i>	p. 25
 Andrée Bensoussan <i>Les Juifs à La Seyne pendant la seconde guerre mondiale</i>	p. 32
 Gérard Fouchard <i>Les câbles sous-marins à La Seyne-sur-mer : l'ère des fibres optiques (1986-2003)</i>	p. 41
 Discussion	p. 47

Des bornes et des hommes.

Le colloque de notre association donne, chaque année, la parole à des historiens professionnels ou amateurs, mais surtout à des étudiants dont, c'est souvent, en dehors de leurs études, la première communication officielle.

Notre revue, annuelle et gratuite, a donc pour but :

- d'éditer des travaux de recherches sur des sujets n'ayant jamais été abordés, ni publiés ailleurs,
- de permettre à de jeunes chercheurs de faire une première publication, ce dont ils auront besoin dans le cours de leur vie professionnelle,
- de mettre à la disposition d'un large public l'état de la recherche historique pour la ville de La Seyne-sur-mer.

Ce numéro de *Regards sur l'histoire de La Seyne-sur-mer*, édition des interventions du 4^e colloque, complète l'histoire de La Seyne, en repoussant, par ses études, les bornes des connaissances sur notre ville. Encore et encore, s'appuyant sur les recherches les plus récentes et en les offrant à nos amis, Histoire et Patrimoine Seynois continue d'ajouter de l'histoire à l'Histoire :

- Le cadastre romain à La Seyne et ses témoins : ces bornes furent posées pour mettre de l'ordre dans le territoire et construire avec méthode. On en retrouve les traces du Beausset à la Londe, des traces à lire et relire.
- Le Lazaret, lieu clos créé pour contenir les épidémies. Ces bornes, au service des hommes, eurent-elles la réussite escomptée, réussirent-elles à stopper l'arrivée de la peste durant 250 ans ou ne furent-elles qu'un moyen de rassurer ? La quarantaine fut-elle appliquée à tous ?
- Dans un endroit fermé, l'Arsenal, quelles ont été les implications politiques des travailleurs seynois pendant la Révolution, " boulevard des anarchistes " pour les uns, " boulevard de la République dans le Midi " pour les sujets devenus citoyens ? Les Seynois eurent-ils une place à part dans ce lieu et dans cette période ?
- Dans un site bien précis, le massif de Sicié, les graffiti retrouvés sont-ils des témoignages sur les pierres comme des bornes souvenir, une grande fresque ou la vision d'un vécu des graveurs ?
- Pendant la seconde guerre mondiale, les lois anti-sémites de Vichy, bornes de la loi, devinrent les jalons de la mort pour la famille Laïk, face aux solidarités, ces autres bornes dont ont bénéficié d'autres familles.
- Avec l'ère de fibres optiques, les bornes sont repoussées vers l'infini, mais ce sont aussi des liens étroits qui se tissent vers d'autres rivages et d'autres hommes.

Histoire et Patrimoine Seynois

Le cadastre romain d'époque impériale Toulon B et ses incidences sur les limites de l'ancien Six-Fours et de La Seyne¹

Henri RIBOT

Centre archéologique du Var,
Académie du Var

Lors de la fondation d'une colonie romaine, comme celle d'Arles pour la région toulonnaise, la répartition des terres se faisait en quadrillant le territoire de la cité en carrés de 703 à 710 m de côté : les *centuries*. Chaque *centurie* était repérée par rapport aux deux axes principaux de la centuriation : le *decumanus maximus* orienté d'est en ouest, le *cardo maximus* orienté du nord au sud. Deux exemplaires de ce relevé cadastral, ou *forma*, étaient exécutés : l'un étant destiné aux archives impériales, l'autre restant au chef-lieu de la cité où il était affiché². Quel que soit son module, le cadastre du haut Empire jouait un rôle de premier plan dans la réalisation de terroirs complémentaires, dans la création de terres, et, par voie de conséquence, dans l'augmentation de la production agricole, comme nous l'avons montré précédemment pour les terres situées au nord du Gros Cerveau³. Le relevé tenant compte des différentes caractéristiques du terroir de la cité permettait à l'administration romaine d'établir l'assiette fiscale de l'impôt foncier⁴. Au nord du Gros Cerveau, la centuriation reconnue intégrait des *villae* et au moins un *vicus*, celui des Paluns-la-Pinède (entre la Cadière et le Castellet). Plusieurs éléments de cadastration ont été reconnus, à Aubagne, Cassis, la Ciotat, Saint-Cyr, le Beausset, Ollioules⁵, Sanary⁶, Six-Fours⁷ ainsi qu'à l'est de Toulon dans la plaine de la Crau⁸ et jusqu'à Hyères⁹.

Dans l'analyse des résultats de nos prospections¹⁰, nous avons pris en compte le fait que les quelques vestiges de la cadastration repérés ne représentaient qu'une partie de l'occupation humaine et avons choisi de ne pas nous limiter à leur seule zone de conservation. Obtenus sans *a priori* à partir des modules et des orientations prédéfinis, des tracés théoriques ont permis ainsi de distinguer les cadastres les uns des autres, d'en déterminer les limites et de les confronter aux évidences, tout particulièrement celles des diverses formes d'occupation du sol, habitats, lieux de culte, exploitations industrielles, etc. Une solide connaissance du terroir s'avéra donc nécessaire car une cadastration n'existe que si des vestiges lui donnent vie.

Autour de Toulon, l'existence d'une centuriation très étendue a été confirmée par les fouilles conduites à la Garde¹¹, la Crau¹² et Hyères¹³ ; orientée selon un angle de N-1° 45'E pour un module de 710 m, elle concernait tout particulièrement le port de *Telo Martius* et les *villae* romaines du Reganas, de St Michel, des Terres Rouges, de la Chaberte, des Tourraches, et se développait également vers l'ouest jusqu'à la baie de Bandol-Sanary¹⁴. Afin de compléter l'étude de G. Chouquer et F. Favory¹⁵, nous avons mis en relation le réseau théorique issu de l'exploitation des cartes et photographies aériennes de l'ouest toulonnais¹⁶ avec l'inventaire des sites archéologiques des communes de St-Mandrier, La Seyne, Ollioules, Six-Fours, Sanary et Bandol que nous venions d'achever.¹⁷

Dénommée *Toulon B*, cette centuriation couvre également l'ouest toulonnais où elle occupe l'espace comprenant la plaine drainée par la Reppe jusqu'aux contreforts de la colline du Vieux-Six-Fours, les petites plaines de la Tourelle, de la Milhière et de la Poussaraque jusqu'à la pointe de la Tourette. Elle se développe vers le sud dans la plaine de Six-Fours, entre Bucarin et Bastian, et vers l'est où

1 Cette cadastration a été en partie étudiée dans : Brun (J.-P.) 1989, p. 103-162 ; Chouquer (G.), Favory (F.) - 1992, pp. 148 et 149 ; Les Cahiers de Patrimoine ouest varois, n°3 1999 et 7 2003 ; Ribot H. 2000, p. 107-114

2 La *forma* fournit de précieux renseignements sur les limites de la centuriation, le relief, les voies principales de communication et certains monuments utilisés comme repères ; elle informe sur la situation de chaque centurie par rapport aux axes de la cadastration, la surface des terres assignées aux colons ou rendues aux indigènes, l'importance des terres incultes et les adjudications effectuées. C'est un moyen permettant de distribuer les terres, d'en connaître la superficie et la valeur et donc de lever l'impôt. Notre cadastre actuel en est l'héritier direct (Chouquer et Favory, *cf. infra*) ; voir également l'article de Decramer, 1998, p. 46-51 qui apporte des informations et un éclairage neufs sur les méthodes utilisées par les arpenteurs romains ainsi que sur le rôle militaire des cadastres).

3 Cahiers du Patrimoine Ouest Varois n°2 1998, p. 33-35.

4 Les opérations de " cens " sont attestées notamment de 27 avant notre ère à la fin du I^{er} ou au début du II^{ème} s. de notre ère.

5 Cahiers du Patrimoine ouest-varois, n° 3, 1999.

6 Cahiers du Patrimoine ouest-varois, n° 7, 2003.

7 Février (P.-A.) 1976.

8 Brun (J.-P.), Borréani (M.) 1997, p. 47-50.

9 Benoît (J.), 1981.

10 Programme de Recherches archéologiques " L'Ouest Varois des origines à nos jours " (1982-1992)

11 Brun (J.-P.) 1989, p. 103-162.

12 Brun (J.-P.), Borréani (M.), 1997

13 Benoît (J.) 1981

14 Cette orientation pratiquement plein nord se retrouve un peu partout à travers la Provence ; pour les seuls travaux publiés entre 1984 et 1994 dans le *Bilan Annuel du Service Régional de l'Archéologie* (13, Aix-en-Provence), citons par exemple : à Toulon, les boutiques et la voie passant sur le port romain (N-2°E), la voie antique reliant le cours Lafayette à la Butte des Ferrailleurs (E-90°), l'ensemble de la ville antique découverte dans la ZAC de Besagne (N-0°) ; à Arles, les Prêcheurs, la rue Sauvage, l'Esplanade où a été reconnu le *cardo maximus*, le Crédit Agricole (N-0°) ; à Alleins, orientation d'un bassin en plein champ (N-0°) ; à Martigues, villa de St Julien (N-0°) ; à Tarascon, existence d'un cadastre (N-0°) ; à Rians, la villa des Tourons (N-0°) ; à Gémenos, *vicus* de St Jean de Garguier (N-2°E) ; à Marseille, place Jules Verne, et R.H.I du Bon Jésus (N-0°) ; à Orange, ZAC de la Bonnette et Cadastre B (N-0°) ; à Valence, (N-0°) ; à la Roquebrussanne, villa du Grand Louou (env. N-2°E). Gérard Chouquer proposait à l'ouest de Toulon de voir en outre d'autres réseaux : l'un avec un module de 707 m et une orientation de 25° 45' NE, et deux autres de modules indéfinis orientés, l'un à 16° NE (comme à Olbia, *cf.* Jean Benoît - L'étude des cadastres antiques...), l'autre à 33° NE.

15 Chouquer (G.), Favory (F.) 1992.

16 Cf. la bibliographie donnée en fin d'article. Les traces de cadastrations antiques ont été reconnues grâce à l'étude de ces documents et le résultat de ces travaux a été affiné à l'aide d'une vérification exécutée sur le cadastre au 1/5000 de la plaine d'Ollioules-Sanary.

17 Brun J.-P., *et alii*, 1999.

quelques traces sont encore visibles à Balaguier et Tamaris. Sa trame s'étend ainsi de la baie de Sanary jusqu'à la rade de Toulon, et de Sainte-Trinide jusqu'aux flancs nord du cap Sicié sur près de 38 km². Implantée sur les alluvions des terrasses quaternaires rissiennes et wurmiennes, elle évite toutefois l'ouest de la presqu'île entre le Cap Nègre et le Brusc, ainsi que les basses terres de La Seyne et la plupart des collines. Coordonnant la majeure partie des grands sites d'époque romaine (12 sur 22), elle apparaît au moment de la plus importante diffusion des céramiques sigillées sud-gauloises (entre le milieu du I^{er} s. et le II^{ème} s. de notre ère ; elle se superpose alors, sur les communes de Six-Fours et de La Seyne, à un autre parcellaire d'un module de 707 m orienté au N-25°E, ou cadastre A, reconnu à l'ouest du Cap Sicié près du Brusc et sur les bords de la rade de Toulon entre Châteaubanne et La Seyne¹⁸. Il est tentant de voir dans cette superposition de cadastres la recherche d'une mise en complémentarité des terroirs dispersés qui, d'*Olbia* (quartier de l'Almanarre à Hyères) à *Tauroeis* (quartier du Brusc à Six-Fours) se partagèrent la région toulonnaise après la chute de Marseille en 49 av. notre ère, le cadastre A subsistant essentiellement là où des sites ont livré de la céramique campanienne tardive et de la sigillée arétine (milieu 1^{er} s. av. notre ère et début du 1^{er} s. de notre ère). La superposition des cadastres B et A dans la région de Six-Fours n'a pu se faire qu'à partir du moment où la région toulonnaise atteignit son maximum d'ampleur, tant sur le plan du nombre des sites et des exploitations agricoles que sur celui de la démographie.

Avec le cadastre B qui s'étend sur 38 km d'est en ouest, le territoire toulonnais -l'antique *pagus telonensis* -, incluait ainsi les anciens *oppida* indigènes (la Courtine d'Ollioules¹⁹, le Mont des Oiseaux à Hyères), les anciens comptoirs marseillais (*Olbia* et *Tauroeis*), les exploitations agricoles déjà existantes et le port de *Telo Martius*²⁰. Un *decumanus*, peut-être le *decumanus maximus* qui servit de base à la mise en place du parcellaire, se voit encore de nos jours ; il s'agit de l'ancien chemin qui de la Gorguette (Sanary) à Toulon suit un axe pratiquement rectiligne dont il ne s'éloigne qu'au moment du franchissement du gué de la Reppe au sud d'Ollioules. Une partie de l'organisation urbaine du Toulon antique peut lui être attribuée, tout particulièrement la voie passant sur les quais du port romain. De Toulon aux salins d'Hyères, son tracé, s'alignant sur la colline de la Garde, se poursuit à travers la plaine en faisant quelques détours dus à la présence de marécages ou d'un relief marqué²¹. Des axes secondaires se retrouvent à 710 m

au sud et au nord de cet axe principal : entre Ollioules et La Seyne/Six-Fours, les limites des communes suivent l'un d'eux sur près de 3 km à partir de Lagoubran jusqu'à la Reppe²², et cela depuis le XII^{ème} s. au moins²³. Certains termes que les communautés élevèrent entre leurs territoires ont toute chance d'être d'origine antique ; en effet, un mille romain sépare exactement les bornes armoriées de Lagoubran et de La Petite Garenne qui, de ce fait, peuvent être des restes remarquables de cette cadastration. Un *cardo*, visible à l'ouest de Toulon, est encore utilisé de nos jours comme voie de circulation ; il relie le Vieux Six-Fours au gué de la Reppe où il rejoint le *decumanus* venant de Toulon²⁴. D'autres *cardo* se devinent, séparés du premier par la même distance de 710 m. Ainsi, cette organisation de l'époque impériale, qui exploita tous les espaces disponibles, est à l'origine de bien des traits actuels de l'organisation de la région toulonnaise²⁵.

Les sites romains se répartissent dans la trame Toulon B selon un schéma qui n'est pas fortuit ; dans la partie occidentale (Six-Fours, Ollioules, La Seyne) la plupart occupent des positions remarquables : vingt sont à une intersection²⁶, 13 sur un *decumanus*, 11 sur un *cardo*²⁷, 22 en angle²⁸, et 12 exactement centrés dans l'une ou l'autre des centuries²⁹. Ainsi l'existence des *cardo* a rythmé l'implantation de sites qui d'ouest en est sont placés sur des axes toujours espacés de 710 m : la Gorguette, Portissol, le port de Sanary, l'embouchure de la Reppe, les Lônes, Sauviou, et cela jusqu'à Lagoubran. Des établissements importants et

18 A Béziers, un module semblable se superpose aux réseaux antérieurs pour former une gigantesque centuriation que l'on date soit du I^{er} soit du II^{ème} s. de notre ère. A l'est de Sanary, sur les bords de la baie de Bandol, les vestiges de la villa de Portissol, orientés au NE 10° dès le 1^{er} s. de notre ère, s'alignent sur le cadastre mis en évidence dans la plaine du Beausset, d'Evenos à St Cyr, que nous avons décrit dans les Cahiers du Patrimoine Ouest Varois n°2. A Sanary comme à Six-Fours et La Seyne le cadastre Toulon B intègre sans la faire disparaître une centuriation antérieure.

19 Cahiers du Patrimoine Ouest Varois n°1, 1998.

20 Il en est de même à Montpellier où le module de 708 m règle, au sein d'une trame cadastrale, les relations entre les *oppida* indigènes, l'*emporion* grec de *Lattara* et le *Forum Domitii*, tout en comportant les aménagements de la plaine littorale, les abords des étangs de Thau et de Mauguio. Observations semblables à Béziers (cadastre A) et à Valence (seconde centuriation) où se retrouvent des réseaux de mise en valeur la plus poussée et systématique possible (cf. Chouquer et Favory 1992, p. 148).

21 voir dans Chouquer et Favory 1992, p. 149, la carte du réseau B à l'est de Toulon.

22 Delattre (G.), Hervé (R.) 1995.

23 Guérard 1857, ch. 702 : limites du castrum de Six-Fours (voir en fin d'article).

24 " ancien chemin de Toulon " puis " chemin de la Cagnarde ", aujourd'hui " avenue Jean Monnet ".

25 La région toulonnaise antique présente dans un espace somme toute restreint un certain nombre d'originalités qui méritent d'être rappelées. Tout d'abord son appartenance à la cité d'Arles qui, malgré l'éloignement de la cité et le peu d'importance de *Telo Martius*, a eu vraisemblablement pour conséquence la mise en place des réseaux de type A à partir du milieu du 1^{er} s. av. n. è., comme cela semble être le cas à St Michel de la Garde (cf. J.-P. Brun, 1989). Mais cette romanisation ne fit que se superposer aux cadastres reconnus ou supposés des établissements grecs d'*Olbia* et de *Tauroeis*. Pour ce qui concerne Six-Fours, G. Chouquer aurait retrouvé les traces de l'un de ces parcellaires au nord du Brusc. De plus, l'époque romaine, loin de se contenter d'une cadastration en connaît au moins deux (celles de la série A et Toulon B) dont la seconde, d'époque impériale, intègre les précédentes sans toutefois les faire disparaître.

26 dont 14 grands sites, parmi lesquels Sainte-Trinide, l'ouest du Port de Sanary, Faveyrolles, la Gorguette, l'embouchure de la Reppe, Portissol, Pétugue et la Garenne 2.

27 dont Ste Marguerite (sur un *cardo*), la Tourette, l'Huide et la Poussaraque (sur un *decumanus*).

28 dont la Garenne 1 (angle NE), la Tourelle (angle SO), le Verger et Quiez (angle SE).

29 dont La Piole, le Logis-Desprats et les Lônes.

pérennes peuvent toutefois avoir appartenu à des phases distinctes de l'aménagement foncier, certains jouèrent même un rôle charnière en se positionnant topographiquement dans l'une et l'autre des trames mises en place successivement. Cette constatation a été faite par nous-mêmes à Sanary (à Portissol et La Gorguette), et par J.-P. Brun à la Garde, sur le site de l'I.U.T. où se trouvaient les restes d'une huilerie romaine dont la fondation se rattachait au cadastre colonial Toulon A, et qui connut d'importants remaniements au moment de son intégration dans le cadastre impérial Toulon B.

Les quelques exemples d'organisation interne des centuries de 710 m de côté que nous donnons en annexe montrent que si certaines ne présentent pas de traces de division, la plupart étaient partagées soit en quatre carrés, soit en deux, trois ou quatre bandes égales disposées dans le sens NS ou dans le sens EO ; les cas les plus fréquemment rencontrés associaient plusieurs de ces sous-ensembles entre eux : une bande et deux carrés, deux bandes et une bande. Dans les divisions ainsi délimitées, nous trouvons

fréquemment des subdivisions pouvant aller jusqu'à un dixième de carré ou de bande. Les sites s'inscrivaient dans ce schéma en privilégiant soit un axe, soit un angle, ou bien étaient implantés dans l'une ou l'autre des subdivisions, quelquefois à cheval sur deux bandes ou carrés. Les secteurs les mieux conservés se retrouvent, et ce n'est certainement pas le fait du hasard, au niveau des limites communales d'Ollioules, Six-Fours et La Seyne, et près du gué de la Reppe où se recoupent un *decumanus* et un *cardo*. Au sud de la Reppe, en l'espace de six centuries, nous trouvons le gué, l'intersection des deux axes, une limite intercommunale (Ollioules-Six-Fours/La Seyne), une seconde limite intercommunale (La Seyne-Six-Fours) ainsi qu'un grand nombre de centuries subdivisées bien réparties de part et d'autre du *cardo*. Les voies de communication secondaires actuelles et les limites communales s'inscrivent dans cet espace selon le schéma que nous avons décrit : soit en utilisant l'un ou l'autre des axes orthogonaux, *cardo* ou *decumanus*, soit en se superposant à l'une des subdivisions, ce qui est le cas de la limite Six-Fours-La Seyne.

Quelques considérations relatives aux limites de l'ancien Six-Fours qui incluait à l'époque La Seyne et Saint-Mandrier.

En 1156, les moines de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille se faisaient reconnaître la troisième partie du *castellum* de Six-Fours que leur avait donnée le vicomte Geofroy en 1079, mais cédaient en échange la moitié d'Ollières, le tiers de Pourcieux, la suzeraineté du Castellar, etc. Puis, ils firent fixer les limites exactes de Six-Fours dont ils gardèrent l'original qu'ils copièrent dans leur cartulaire. Leur possession fut confirmée par le pape Adrien en 1157³⁰. La délimitation du *castellum* de Six-Fours suit le fleuve Reppe (*rivus Roepe*) à partir du moulin de Baudouin (*molendino Baldoyni*³¹) jusqu'à la mer (limite commune avec Ollioules donc), puis longe la côte, en faisant le tour des Embiez (*insula de Rausellis*), jusqu'au Cap Vieux (*ad Capud Vetus*³²), de ce cap, elle suit les contours de la côte et aboutit au puits extérieur (*ad Puteum Foranum*³³), et de là atteint le cap Saint Trophime (*ad capud Sancti Trophimi*³⁴), puis va jusqu'à la rivière de Lagoubran (*ad Salagobran*, où elle retrouve les limites avec Ollioules) ; de Lagoubran, elle va par des termes terrestres jusqu'au sommet de la colline de *Podium Rascas* (*ad cacuiam podii Rascas*³⁵), pour rejoindre le moulin de Baudouin. Cet acte est fondamental pour La Seyne, Saint-

Mandrier et Six-Fours, car il détacha définitivement Sicié, Cépet et les îles des Embiez, du domaine des vicomtes de Marseille qui conservaient Ollioules et Toulon, mais récupéraient au passage le prieuré de Sanary³⁶. Lagoubran, en bord de mer, continuait d'appartenir aux vicomtes, ce qui explique le fléchissement des limites vers le sud-est en cet endroit, alors que partout ailleurs, jusqu'à la Reppe, celles-ci présentent une orientation est-ouest parfaite, suivant en cela un *decumanus* du cadastre impérial 1b³⁷. Ce sont donc tout à la fois les îles, le cap Sicié, des points de transit mais aussi des pêcheries et des salines qui sont abandonnés dé-

³⁰ De Gérin-Ricard 1926, acte 244 : A. Saint-Victor, chartes originales, n° 420 ; - B. Grand cartulaire, fol. 159 ; a. Guesnay, *vita S. Cassiani*, p. 592 ; - b. Ruffi, *Histoire de Marseille*, t. I, p. 489 ; c. Guérard 1857, n° 702.

³¹ seul moulin à eau de la Reppe mentionné dans le document de séparation, c'est aussi le premier et le dernier terme des limites du *castellum Sexfurnis*, donc vraisemblablement le plus important ; il devait évidemment exister antérieurement, même si nous ne savons pas quel Baudouin lui a donné son nom, et appartenait à l'abbaye de Saint Victor qui l'avait reçu en 1044 des vicomtes (de Gérin-Ricard 1926, p. 33) ; ce moulin disparaît ensuite des textes - peut-être continue-t-il d'exister sous un autre nom ? -. Toutefois, lorsque le quartier auquel il a donné son nom est cité en 1447 lors du renouvellement des limites de Six-Fours, il n'est plus question que de l'île Baudouin qui, d'ailleurs, appartient à Ollioules, et devient simplement le quartier Baudouin en 1593, dont nous perdons la trace à l'époque contemporaine.

³² Cap Sicié.

³³ Le Croton ou Crouton aujourd'hui, à Tamaris.

³⁴ Cap Cépet.

³⁵ Hauteurs de la Garenne et de Piédardan.

³⁶ Qui fut intégré ainsi au territoire ollioulais dans lequel il resta jusqu'en 1688.

³⁷ Voir au chapitre *Antiquité* du présent ouvrage.

finitivement aux moines par les vicomtes qui, en revanche, continuent d'utiliser Toulon, bien sûr, mais aussi Lagoubran, auxquels s'ajoute Saint-Nazaire-Sanary sur la baie de Six-Fours. Entre Ollioules et Six-Fours-La Seyne, ces limites correspondent aux bornes relevées en 1995 par Gérard Delattre et Robert Hervé aux Prats (actuellement confront de Sanary, Six-Fours et Ollioules), Piédardant, la Grande Garenne, la Petite Garenne (ces trois collines formant le *podium Rascas*), et Brégaillon (l'ancienne *Salagobran*, limite avec La Seyne, dont la borne a été enlevée et déposée au musée de Balaguier).

A partir de ce moment, *Salagobran* (aujourd'hui Lagoubran) restera la base de toutes les délimitations ultérieures faites entre Toulon, Six-Fours et Ollioules.

En 1235, les limites de Toulon et d'Ollioules³⁸ débutent au lieu-dit Fornaca, situé au-dessous de la route qui conduit à Six-Fours (*sub via qua itur ad Sexfurnos*), à proximité des salins de Bertrand Bayle et Burgondion de Trets, dans le territoire de Toulon (*territorium Tholoni*). Nous situons *Furnaca*, qui aurait désigné un four à pain ou un lieu de fournage, au quartier de Lagoubran l'un des termes nommément cités de l'acte de délimitation de Six-Fours de 1156. Ainsi, en bord de mer, le port de Lagoubran reste dans le domaine de Toulon et échappe aux seigneurs d'Ollioules, ce qui prive ceux-ci d'un débouché sur la rade, et leur impose d'utiliser Sanary comme port, alors que celui-ci se trouve à plus d'une lieue de leur château³⁹.

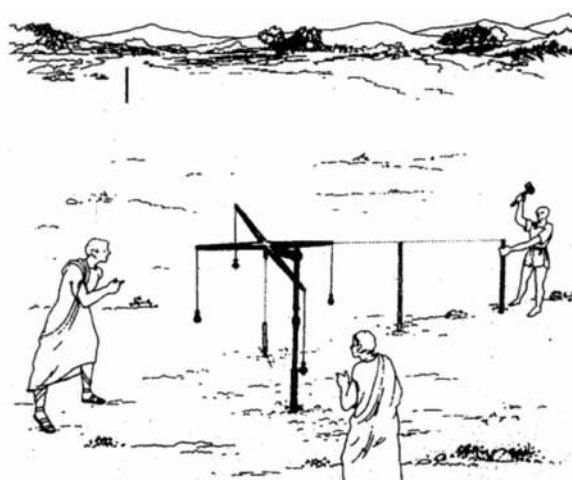
En 1333, selon les limites d'Ollioules, de Six-Fours et de Toulon sur la rade de Toulon⁴⁰, du terme de Six-Fours à celui de Toulon, la parcelle d'Ollioules comprise entre le Chemin de la Gobran et le port, il y a la distance d'un trait d'arbalète⁴¹ appartenant à la communauté d'Ollioules.

En 1443⁴², le premier terme des limites de Toulon et d'Ollioules fut posé à Lagoubran, sur le chemin royal de Six-Fours⁴³. Il en fut de même en 1550⁴⁴.

En 1657, La Seyne fut érigée en communauté indépendante de Six-Fours⁴⁵ ; il fallut procéder aux opérations de délimitation des nouveaux terroirs respectifs de La Seyne et de Six-Fours comme il était prévu dans les actes des mois de juillet 1657, 1^{er} février 1658 et leurs annexes. Le nouveau territoire confrontait au nord les limites d'Ollioules qui rejoignaient celles de Toulon à La Goubbran en suivant un *decumanus* du cadastre impérial ; à l'ouest, du côté de Six-Fours, la ligne de séparation, qui suit un ancien *cardo* aligné sur le Mai, fut jalonnée par les quartiers Farlède, Millonne, Pourquier, Allègre, Janas et les terres gastes de Sicié, la chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Garde continuant à appartenir à la paroisse et à la commune de Six-Fours.

Il est évident que selon le degré d'urbanisation atteint par les secteurs concernés – et c'est malheureusement le cas pour la commune de La Seyne, nous ne pou-

avons plus retrouver de traces tangibles de cette micro-organisation agricole d'époque romaine dont les grandes lignes ont été suffisamment inscrites dans le sol pour qu'elles soient parvenues jusqu'à nous après avoir été utilisées et ré-utilisées au cours des siècles passés.



Arpenteurs utilisant la GROMA pour mettre en place la base de la cadastration

38 De Gérin-Ricard 1926 : A. Martyloge de Toulon: Bibl. du Vatican, fonds de la Reine, n° 540 ; - B. Bibl. Nat., lat. 1108, fol. 183 : "Toulon. Décision arbitrale de Rostan, évêque de Toulon, réglant le désaccord sur les limites de leurs seigneuries, survenu entre Guillaume de Signes, seigneur d'Ollioules, et les seigneurs de Toulon, Gaufridet de Trets et ses neveux Gaufridet Reforciat et Isnard."

Albanès, Chevalier 1911 : "Détermination par Rostang, évêque de Toulon, des limites entre la ville de Toulon et le château d'Ollioules" (Arch. munic. de Toulon, GG 25, original, parchemin.). 39 Il fallut attendre 1333 pour qu'un renouvellement des limites avec Six-Fours et Toulon permit à Ollioules d'obtenir par privilège royal une parcelle de territoire ouvrant sur la rade afin d'y créer un port. Mais cette décision fut révoquée par le roi Louis II en 1411 ; ce qui explique l'intérêt d'Ollioules pour Sanary, dont la tour mentionnée en 1322 assurait une défense efficace, et l'acte d'habitation de ce même lieu, daté de 1507.

40 Castellan 1937, p. 18 (Murs des remparts). En 1411, Louis II révoque le privilège accordé aux habitants d'Ollioules les autorisant à construire au quartier maritime de Lagoubran appartenant au territoire d'Ollioules- un quai avec débarcadère pour l'accostage des navires où ils pouvaient embarquer toutes marchandises. Furent arrachés les pilotis déjà plantés et les quais commencés. Les contrevenants, passibles d'une amende de 100 marcs d'argent, risquaient aussi l'indignation du roi (Archives de Toulon, AA 96 fol. 57, registre, parchemin). De cette décision qui le prive de son port sur la rade de Toulon, va dépendre l'intérêt d'Ollioules pour Sanary.

41 125 m environ selon Castellan.

42 Castellan 1937, p. 26 et sq : délimitation des terroirs de Tholon avec Ollioules. La plus ancienne charte de séparation était celle de 1235, une nouvelle délimitation fut faite le 3 novembre 1443 et subsiste à ce jour.

43 Le premier terme incrusté des armes du Roy du côté de Tholon, et de celles du seigneur d'Ollioules du côté d'Ollioules, comme aussi tous les autres termes suivants, fut posé à la Golbran, sur le chemin royal de Six-Fours à la rive de la terre d'Honoré..., habitant du dit Ollioules, laquelle confronte le chemin royal susdit, d'autre part, terre d'honnête femme Laurence Thomas, allant au ruisseau en son milieu.

44 Castellan 1937, limites d'Ollioules et de Six-Fours (avec plantation de bornes).

45 Baudoin 1965, p. 173 et sq.

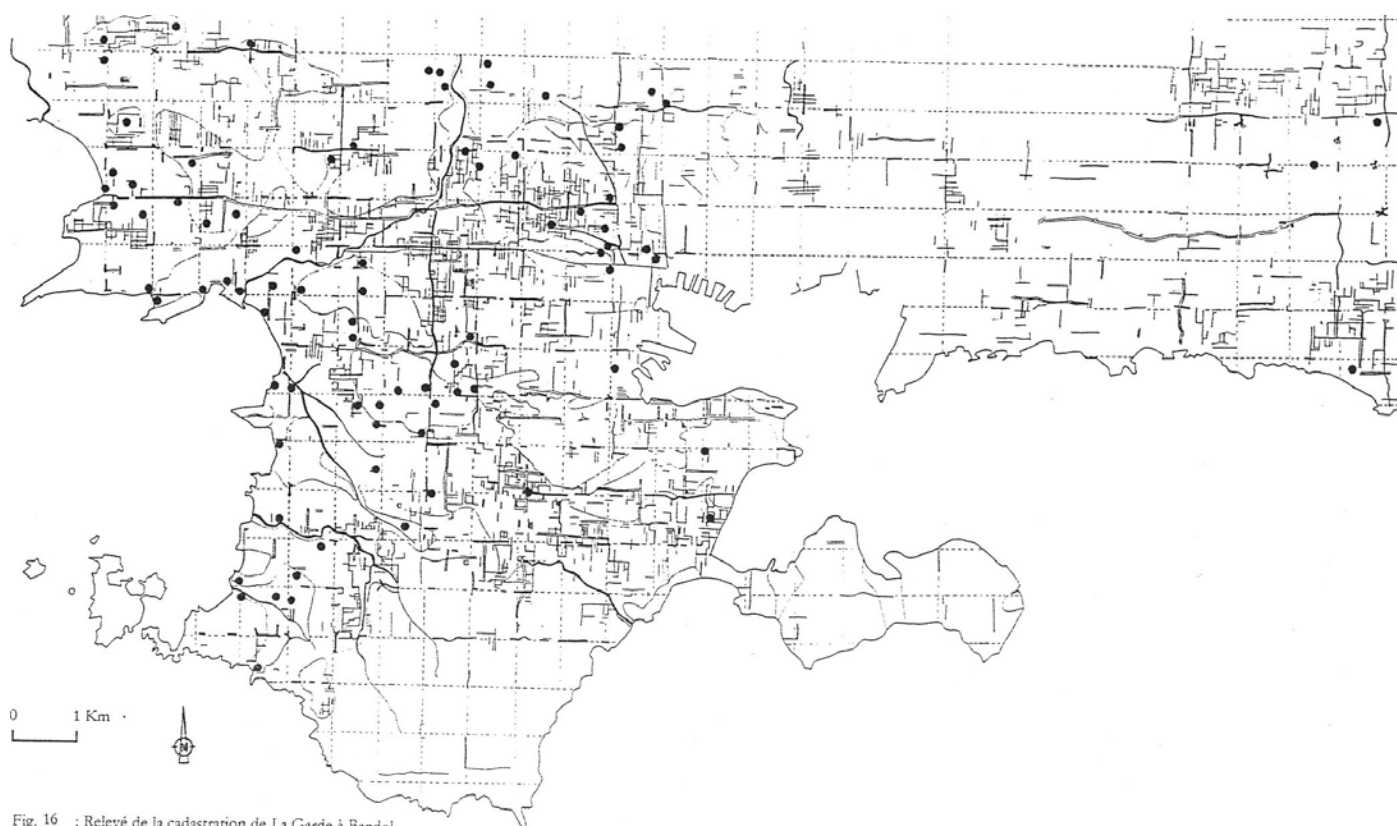
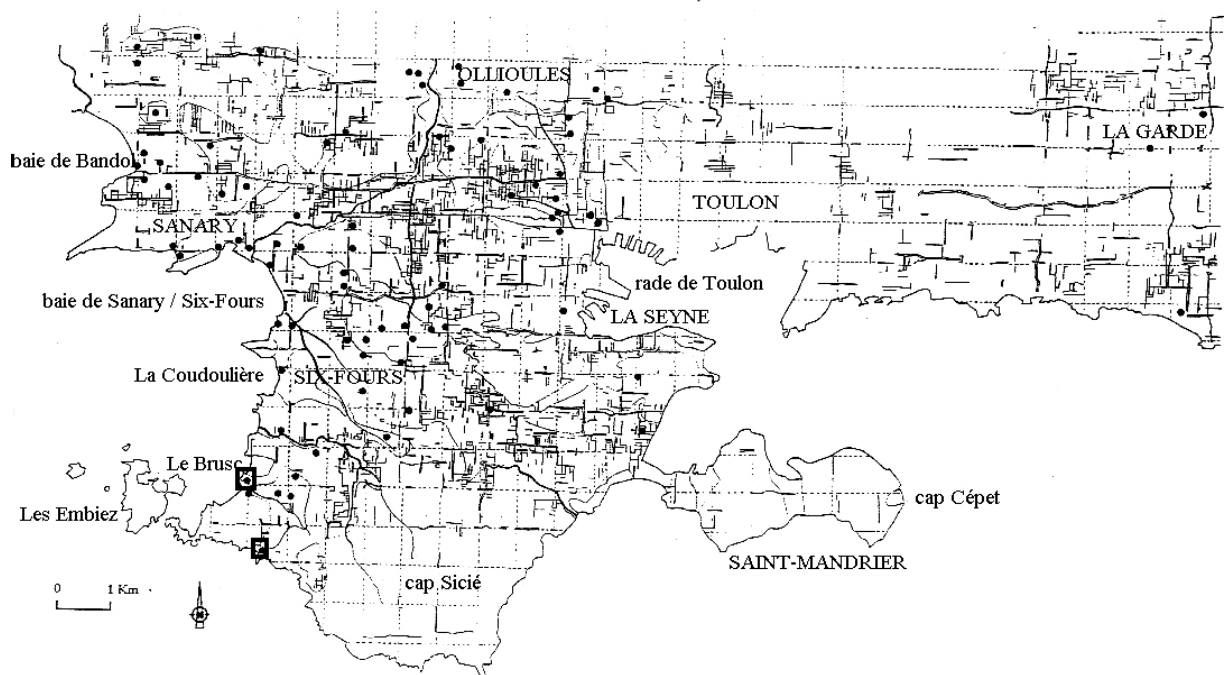


Fig. 16 : Relevé de la cadastration de La Garde à Bandol



Le cadastre impérial romain Toulon b, partie centrale et occidentale

copyright Henri RIBOT 2003

Marcel Faivre-Chevrier,

Chercheur en histoire

Jean-Charles Marras,

Doctorant

Introduction

Cet article s'inscrit à la fois dans une histoire générale, celle de la protection sanitaire dans les ports de la Méditerranée, et dans une histoire locale, celle de La Seyne-sur-mer, où sera décidé de l'implantation d'un lazaret¹.

Avant, d'aller plus loin et afin de répondre à certaines interrogations, comme les raisons de la construction d'un tel établissement sur les terres de cette ville, il nous a paru utile d'évoquer très brièvement l'ancienne zone d'échange autour de cette mer intérieure mais surtout d'expliquer ce que représentait la peste.

Enfin, dans une dernière partie, nous nous appuyons sur des textes provenant de sources archivées au S. H. M. à Toulon pour faire connaître, plus en détail, l'histoire du lazaret.

Xenopsylla cheopis : la puce du rat ².

La peste est désormais une donnée familière des historiens qui l'ont étudiée à travers les périodes s'étendant de l'Antiquité au milieu du XX^e siècle. Cependant, c'est celle de 1347 qui affectera durablement l'Occident. En France, on assiste à une suite quasi ininterrompue d'épidémies de 1347 à 1670. Outre l'expansion qui caractérise cette maladie, il faut signaler sa provenance : la région Sud-orientale. La Méditerranée constitue la zone principale des contacts et des échanges entre l'Occident et l'Orient qui favorise ainsi la propagation de la maladie. Si, de nos jours, la connaissance de ces faits est acquise, ce n'était pas le cas dans le passé. En effet, au Moyen-Age les causes de la maladie étaient inconnues et la propagation mystérieuse. Pour les Chrétiens, la peste était la colère de Dieu contre les péchés des hommes. Sous l'Ancien Régime, quelques progrès sont réalisés dans la mise au point de pratiques reposant sur la reconnaissance des signes cliniques de la maladie et de son caractère contagieux.

Durant les premières épidémies peu de mesures sont prises par les autorités. La fuite ou la réclusion sont les seuls saluts possibles. Ces pratiques sont individuelles. Puis, peu à peu, elles deviennent collectives. Devant un tel fléau, les hommes sont obligés de s'organiser pour lutter contre la maladie. C'est le domaine de la protection sanitaire constitué par des pouvoirs publics. Les mesures administratives évolueront peu dans le temps. Sous l'Ancien Régime, face à cette calamité publique, les soins consistent à procurer aux malades tous les secours spirituels et temporels conformes à leur état. Mais l'efficacité est toute relative puisque l'on ne connaît pratiquement rien sur la maladie. Les pratiques des institutions sanitaires de lutte contre la peste reposent sur un souci de purification de l'air qui trouve sa justification dans les théories de l'époque. Toutefois, elles s'appuient aussi sur une volonté de contrôle de la circulation des individus et des marchandises ne sachant pas encore identifier leur mode de contamination. La dynamique de l'épidémie est au centre des préoccupations administratives. L'exclusion des malades et de leurs soignants en découlent, mais aussi le contrôle des déplacements, le détournement du trafic et le blocus des zones contaminées.

Le caractère massif de la peste entraînait, nous l'avons dit, le réflexe irréflecté de la fuite, mais peu à peu, on découvre qu'il est plus efficace d'enfermer les malades et de les isoler strictement, et l'on en vient à une action autoritaire et non plus charitable qui se déploie en imposant une minutieuse réglementation propre à chaque pays. Ces pratiques sont essentiellement urbaines et donnent lieu à une organisation administrative.

¹ Le lazaret est un vaste espace clos par un mur d'enceinte. Il est bâti pour recevoir des marchandises et des hommes en quarantaine.

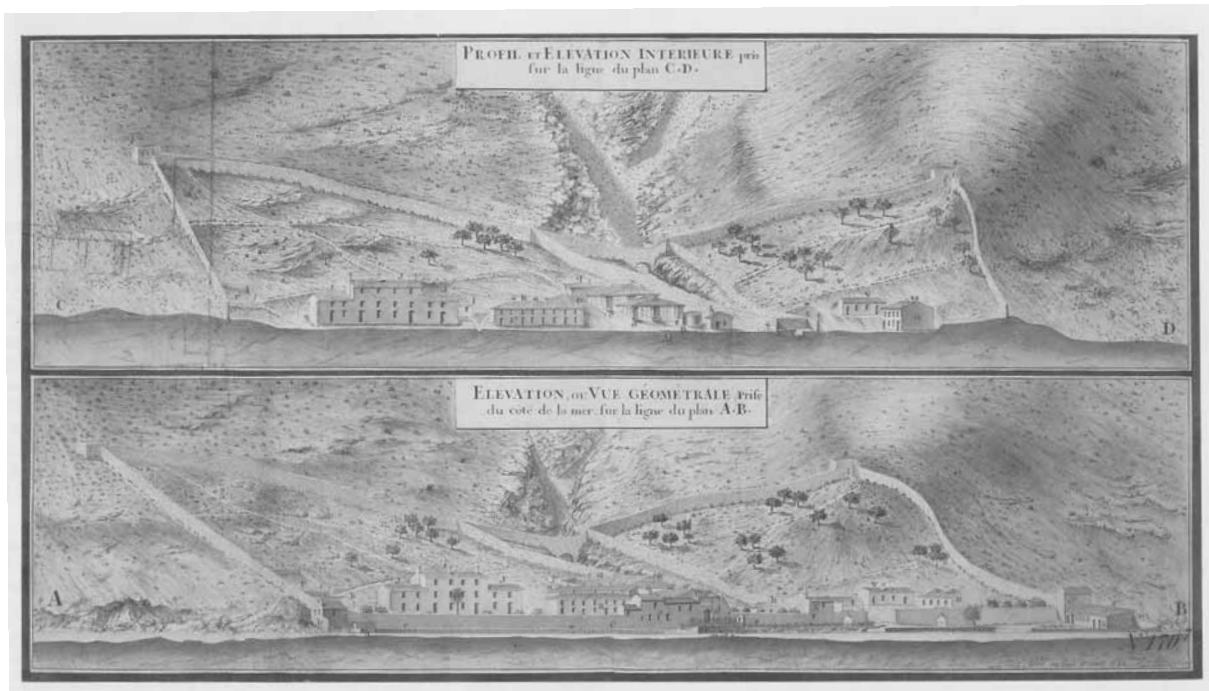
² " Face à l'effroyable fléau, les hommes demeurèrent impuissants jusqu'à ce que, à la fin du XIX^e siècle, Alexandre Yersin et Paul Louis Simond élucident les modalités de la transmission de la maladie : le premier en isole le bacille et désigna les rats comme les propagateurs de l'épidémie ; le second identifia l'agent vecteur des rongeurs aux hommes : les puces du rat. " Frédérique Audouin-Rouzeau, Les chemins de la peste, Presse Universitaire de Rennes, Rennes 2003, 371 p.

Quarantaines et lazarets.

C'est dans la seconde moitié du XIV^{ème} siècle que nous voyons apparaître les premières quarantaines³. Elles sont, temporaires et limitées aux périodes d'épidémies à l'intérieur des terres, permanentes aux frontières les plus exposées. Dès 1377, Raguse (l'actuel Dubrovnik) et Venise mettent au point la quarantaine et en 1423 Venise construit dans l'îlot de Santa Maria di Nazaret le premier lazaret⁴. Dans ce contexte, l'hôpital traditionnel perd sa fonction d'ouverture et d'accueil au profit de l'isolement. Par la suite, les hommes du XVII^{ème} siècle intègrent une donnée fondamentale sur la peste : elle est permanente au Levant et en Barbarie⁵.

les échanges dont les zones portuaires sont les premières bénéficiaires. Pour limiter les risques de contamination en provenance du Levant et Barbarie, l'Occident est amené à réduire au minimum le nombre de ports autorisés à recevoir directement les navires de ces régions.

En France, une décision du parlement de Provence limite aux seuls ports de Toulon et de Marseille l'accès des navires venus des pays arabo-musulmans. C'est à Marseille que l'on trouve le plus ancien lazaret. L'origine des institutions sanitaires de la ville remonte au XV^{ème} siècle. Chaque pays, commerçant avec l'empire ottoman, installait une véritable protection sanitaire dans ses ports. Des établissements sont érigés sur tout le pourtour de la Méditerranée : en Italie, à Ancône, Gênes, La Spezia, Livourne,



*Plans, profils, élévations ou vues géométrales des bâtiments établis dans l'enceinte du Lazaret de Toulon, tels qu'ils étaient en 1781.
A.N. Fonds des travaux publics, F 14 10270 10, Toulon n° 8*

Les régions maritimes se trouvent plus exposées à ce risque, conséquence directe des nombreux échanges commerciaux avec ces contrées. En effet, si depuis la plus haute Antiquité, la Méditerranée a toujours été une zone de commerce, il faut attendre le XVI^{ème} siècle pour voir un développement plus intense entre l'Occident et les Échelles du Levant appartenant à l'Empire ottoman.

Le régime des capitulations accordé par Soliman II en 1536 et plusieurs fois renouvelé, assure aux Français la liberté de commerce et de religion. Les marchands jouissent de droits et d'exemptions qui permettent de multiplier

Naples, Trieste et Venise ; en France, outre Marseille, à Toulon ; en Roumanie, à Braila ; en Grèce, à Céphalonique, Corfou et Syra ; sur la côte dalmate à Dubrovnik, Kostajnica, Hercegnovi, Rijeka, Split, Zemun ; à Malte, à La Vallette ; en Espagne à Mahon. On trouve aussi quelques implantations plus éphémères sur les côtes du Ponant.

³ Périodes d'isolement fixées primitivement à quarante jours.

⁴ Le terme lazaret vient du mot italien lazzaretto qui serait lui même une déformation de Nazareth et non pas de St Lazare comme il est souvent attribué.

⁵ Le Levant : pays situés sur les côtes orientales de la Méditerranée.

La Barbarie : comprend notamment l'empire du Maroc, l'Algérie, les régence de Tunis et de Tripoli, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* par Pierre Larousse.

Implantation d'un lazaret dans la région.

Dans le cadre de la lutte contre la peste, il est créé deux lazarets : l'un à Marseille et l'autre à Toulon. Bien que géographiquement peu éloignés, ces deux ports ont des spécificités différentes. Le premier a une activité commerciale prédominante, c'est un des ports de commerce les plus importants en Méditerranée. Le second doit son essor à la présence d'un arsenal militaire dont l'activité justifie pleinement la création d'un lazaret particulier.

En 1622, sous le règne de Louis XIII, le Parlement de Provence va légiférer afin de permettre l'application d'une politique de lutte contre les risques de contagion venant de la mer. Un arrêt du 10 janvier 1622 " ordonne que tous les patrons ou mariniers conduisant vaisseaux ou barques venant des parties du Levant et de Barbarie du Midy, prendront port et fairont descente ez villes et ports de Marseille ou de Toulon " ⁶.

Six mois plus tard, un nouvel arrêt en date du premier juin, " enjoint aux consuls de Toulon de pourvoir d'un lieu propre et assuré pour les quarantaines soit à l'isle de Sepet ou un autre lieu commode en sorte qu'il n'en puisse arriver inconveniens " ⁷. Ce texte constitue l'acte de création du lazaret de Toulon.

Jusqu'alors les quarantaines du port de Toulon s'effectuaient aux îles de Milhau ou de Lagoubran, deux endroits relativement proches de la ville, qui, depuis le règne d'Henri IV, ne cessait de s'agrandir. En revanche, l'île de Sepet ⁸ est plus éloignée du port. Elle est quasiment désertique et possède une baie favorable au mouillage : avantages déterminants dans le choix de ce lieu.

Toutefois, les Consuls de Toulon et les Intendants de la Santé ⁹ de la ville se heurtent à l'hostilité de Six-Fours, qui n'entend pas concéder une parcelle de son territoire. Il faut attendre huit ans et un nouvel arrêt du Parlement de Provence en date du 19 mai 1630, pour régler cette première difficulté. Désormais, Toulon va pouvoir, sans opposition de la communauté voisine, procéder aux opérations d'acquisition nécessaires au projet. Les démarches sont longues, puisque c'est seulement dans le courant du premier semestre 1657, que sont signés les actes d'acquisition des terrains utiles. Nous ignorons si cet accord est en relation directe avec la création, la même année, de la communauté de La Seyne ¹⁰, mais il permet maintenant de situer le

lazaret sur son territoire. L'événement est important. Il donne lieu à une publication par le Parlement de Provence " et afin que nul n'en ignore " cette information est affichée et publiée à son de trompettes dans toutes les Communautés et Intendances de Santé de son ressort ¹¹. Cet épisode met fin à 35 ans de procédures amiables et contentieuses.

L'organisation du lazaret.

Les difficultés foncières surmontées, les Intendants de la Santé financent la construction d'un mur d'enceinte destiné à assurer l'isolement des quarantainaires. Ce premier ouvrage est achevé et réceptionné en juin 1658. La mission de l'établissement peut alors débuter.

Au fil des ans, et en fonction des possibilités financières de l'institution, il sera construit :

- des bâtiments nécessaires à l'administration du lazaret,
- des installations destinées à l'accueil des personnes et des marchandises astreintes à la quarantaine.

En l'absence de source, nous ne connaissons pas la chronologie de la réalisation de ces divers travaux d'infrastructure. Seuls quelques plans ont été conservés à Paris, aux Archives Nationales ¹².

Celui que nous présentons ici, nous facilite la découverte des installations.

Nous reproduisons la légende telle qu'elle figure sur le plan (orthographe et style conservés).

A - Grand Enclos

B - Petit Enclos

C - Logemens du capitaine des Infirmeries

D - Chapelle

E - Hangard ou halle auprès du quel se promenera la sentinelle

⁶ Archives Service Historique de la Marine à Toulon, Sous série 2S2, folio 1.

⁷ Archives Service Historique de la Marine à Toulon, Sous série 2S2, folio 2.

⁸ A cette époque, la presqu'île de l'actuelle Saint Mandrier était en voie de formation.

⁹ Officiers municipaux élus pour une durée d'un an, et chargés d'assurer la bonne exécution des lois sanitaires.

¹⁰ Ce fut au mois de juillet 1657 que fut consommé officiellement et définitivement le détachement du terroir de La Seyne de celui de Six Fours. Cet acte fit l'objet de lettres patentes données par le roi Louis XIV à Saint-Germain-en-Laye et enregistrées par le parlement d'Aix-en-provence le 1er février 1658. In Louis Baudoin, Histoire générale de La Seyne-sur-mer, 1965, 908 p.

¹¹ Les Intendants de la Santé de Toulon ont en charge le lazaret de l'île de Sépet et des ports allant du Brusc à l'embouchure du Var.

¹² Archives Nationales : Fonds des Travaux Publics, F14 10270

G - Muraille a faire pour la jonction des deux Enclos.

Ce plan nous montre le quadrilatère formé par le mur d'enceinte. Il mesure environ 250 mètres pour le côté sud et 240 mètres, à l'opposé, côté mer. Sa profondeur est estimée à 240 mètres.

Le lazaret peut être divisé en 5 zones distinctes :

- le grand enclos,
- le petit enclos,
- l'entre deux,
- la zone réservée à l'administration,
- les quais.

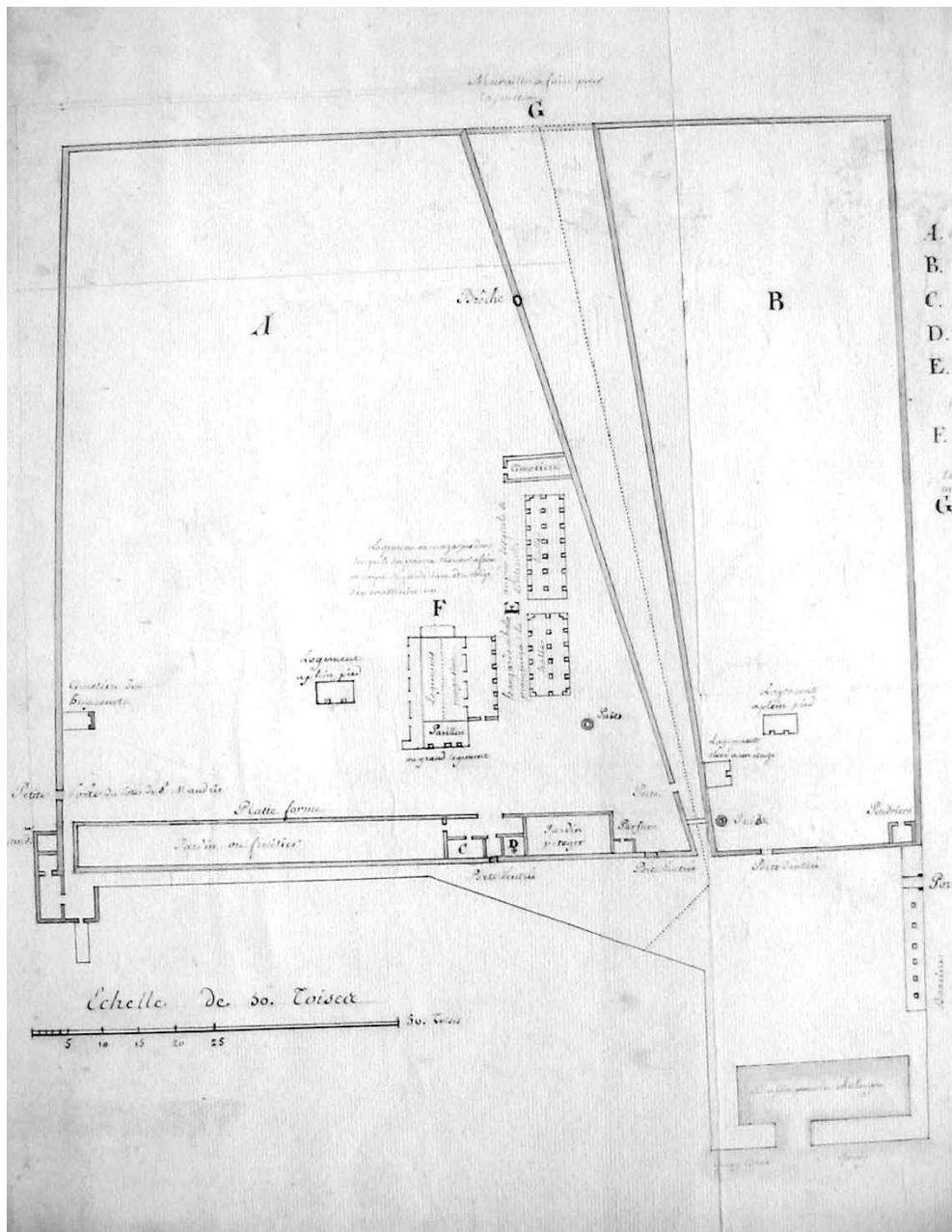
Le grand enclos (repère A) appelé également le grand lazaret se situe à l'Est. Il est destiné à accueillir, dans des locaux particuliers, les officiers de marine et les passagers de marque. Les officiers marins, les matelots, les novices et les mousques sont reçus dans d'autres bâtiments. Des plates-formes et des hangars permettent le stockage des marchandises frappées de mesures sanitaires (purges, aérations...). A cela, il faut ajouter un cimetière pour l'inhumation des catholiques et un autre pour assurer la sépulture des protestants.

Le petit enclos (repère B) ou petit lazaret est situé à l'Ouest. Cet endroit reçoit principalement les équipages et les marchandises provenant des navires avec patente brute (voir page 15).

L'entre deux, une petite parcelle déserte, sépare les deux enclos, où un ruisseau permet l'écoulement vers la mer des eaux de la colline.

La zone administrative est constituée par une bande de terrain, située au Nord de l'emprise, parallèle au rivage et bordée par les quais aménagés. Cette zone est implantée

en dehors de l'enceinte propre au grand enclos. Des locaux sont construits, d'accès libre à l'exception des personnels astreints à la quarantaine. Dans ce lieu, s'élèvent les bâtiments réservés aux Intendants de la Santé, le logement du capitaine des infirmeries, celui du gardien et la chapelle. Le



capitaine dispose également d'un vaste jardin potager et fruitier.

Les quais abritent les installations portuaires. Côté Est, le quai dit de la Santé est réservé à l'administration éponyme. Côté Ouest, celui des quarantaines reçoit les embarcations à rames venant des navires en quarantaine. Une petite darse facilite le débarquement des personnes et des marchandises appelées à séjourner au lazaret.

L'accès au site se fait donc principalement par la mer. Néanmoins on trouve deux accès terrestres. Le premier est situé à l'Ouest, et emprunte le chemin des Sablettes. Ce passage est utilisé lorsque la mer est mauvaise. Toutefois, Il semble être bien connu des contrebandiers seynois. Le second, à l'opposé, chemine de St Mandrier vers la zone administrative du lazaret.

Pour compléter notre propos, nous ne résistons pas à l'envie de donner la liste des bâtiments et installations, telle qu'elle figure sur un des plans de la série déjà mentionnée. Il s'agit de 56 repères figurant sur un plan de 1774,¹³ que pour des raisons techniques, il ne nous est pas possible de reproduire ici, mais la légende de ce plan apporte des informations précises sur l'organisation et le fonctionnement du lazaret. De plus cette légende est complétée par des observations effectuées par le Sieur Porquet, qui confirme déjà que le lazaret n'est pas un lieu d'accueil très confortable.

" RENVOI POUR SERVIR AU PLAN DU LAZARET DE TOULON "

A	Quai d'abordage ou de débarquement de la Santé
B	Cour d'entrée de la Santé, servant à intercepter la communication du quay de la Santé
C	Cuisine et ofice de l'intendance de la Santé, au rez-de-chaussée, avec un étage au dessus
D	Salle de l'intendance de la Santé sur terrasse élevée à la hauteur du premier de la cuisine
E	Quay de la Santé ou de communication
F	Vestibule d'entrée, au-dessous de la chapelle et logement du capitaine de la Santé
G	Jardin potager à l'usage du capne de la Santé
H	Différentes cours dont une couverte en treillage
I	Porte de communication du quay de la Santé à celui de la quarantaine
J	Réservoir pour y déposer du poisson
K	Grande porte de communication du quay de la quarantaine au grand enclos
L	Logement du gardien nouvellement établi
M	Petit pont sur un canal à sec
N	Quays et moles de la quarantaine
O	Petit port pour recevoir les chaloupes des vaisseaux et autres bâtiments en quarantaine (à trois quarts comblé de vase)
P	Chaffoir où on parfume les équipages en quarantaine pour leur donner l'entrée
Q	Grand parloir pour les équipages en quarantaine

R	Portes doubles et grillage intermédiaire donnant sur le chemin des Sablettes
S	Parloir pour les officiers en quarantaine
T	Petit magasin servant à déposer les poudres des bâtiments en quarantaine
U	Grande porte du petit enclos destiné aux quarantenaires avec patantes brutes (ou susceptibles de contagion)
V	Petit canal et gorge servant à recevoir les eaux de montagne qui forment des torrents lors des pluies abondantes
W	Petite loge pour bestiaux
X	Tours carrées flanquées aux angles des extrémités des grand et petit enclos du côté des hauteurs
Y	Endroit du mur du grand enclos où on a fait fraction pour entrer dans le dit enclos
Z	Mur de clôture projeté dans le bout de l'enclos intermédiaire pour fermer cette communication à l'extérieur

- 1 - Façade et portes d'un petit bâtiment élevé à un étage servant à déposer les officiers malades en quarantaine
- 2 - Petites chambres servant de cuisine aux malades
- 3 - Cabinets ou bûchers
- 4 - Escalier du premier
- 5 - Façades et portes du projet de la continuation du petit bâtiment cy-dessus, de la même longueur que le précédent mais différemment distribué pour les officiers de marque en quarantaine (suivant la décision des intendants de santé)
- 6 - Appartemens de plein pied au rez de chaussée
- 7 - Escalier du premier destiné à faire des chambres à coucher
- 8 - Porte d'un petit hangar grillé en bois pour faire aérer les marchandises
- 9 - Hangar servant de dépôt aux marchandises de prix en quarantaine
- 10 - Fenêtre grillée à laquelle on a fait fraction pour voler les marchandises
- 11 - Escalier projeté pour monter à un magasin supérieur qu'on se propose de bâtir sur le petit hangar pour y déposer les marchandises de prix
- 12 - Magasin de dépôt pour les marchandises qui ont fait quarantaine

¹³ Archives Nationales : Fonds des Travaux Publics, F14 10270, Plan du lazaret de Toulon, situé à l'extrémité de la grande rade entre l'hôpital de St Mandrier et les Sablettes. Toulon le premier juillet 1774. Signé Porquet

13 - Escalier de differens logements en fort mauvais état audessus des magasins cydessus destinés aux passagers et aux malades

14 - Autres mauvais bâtiment destiné au même usage

15 - Grand hangar muré jusqu'à hauteur d'appui pour y déposer les grosses marchandises en quarantaine, servant d'hôpital aux équipages lors de maladie épidémique dont on ferme le tour avec des voi... ?

16 - Escalier projeté en dehors du hangar pour monter à un hôpital

17 - Vestibule

18 - Première salle du projet de l'hôpital pour Mrs les intendants de la santé) N° 1

19 - Seconde salle

20 - Hangar neuf destiné aux usages du premier

21 - Grande citerne

22 - Regard pour les conduits des eaux de la citerne

23 - Puits

24 - Cimetière des catholiques

25 - Cimetière des huguenots

26 - Porte de sortie du grand e(n)clos du côté de Saint Mandrier

27 - Porte de sortie dans l'enclos intermédiaire

28 - Grand puit du petit enclos

29 - Petit bâtiment à un étage pour les équipages susceptibles de contagion

30 - Autre bâtiment en forme de magasin dans un mauvais état destiné au même usage

Observations

Le lazaret est dénué de tout secours de bâtiment propre à rétablir la santé des équipages des vaisseaux du Roy et autre bâtiment comme soins, un hôpital ou infirmerie pour y retirer les convalescents.

La manière dont sont arrangés les malades en quarantaine au lazaret est propre à perpétuer les maladies et par conséquent allonger les tems des quarantaines : ce qui est arrivé à la frégate la Topaze comdée par M. de Taille

L'endroit proposé N°1 pour établir deux salles d'hôpital ne remplit point cet objet, outre que ces salles sont situées audessus d'un hangar sujet à l'odeur contagieuse des effets provenant d'une cale infectée qui occasionne souvent ces mêmes maladies

On ne scauroit à cet égard prendre trop de soin pour la conservation des hommes ny trop leur procurer le secours que leurs situations exigent

Signé : PORQUET

Un exemple de quarantaine.

Ayant défini les lieux et les règles de l'institution sanitaire, il va maintenant être possible d'observer un navire revenant du Levant ou de la Barbarie. Il s'immobilise en rade. Son commandant se rend au bureau de la Santé appelé " la Consigne ". Ce bâtiment est situé sur le port dans la vieille darse. Il abrite le siège des Intendants de la Santé chargés de la surveillance de la police sanitaire. Cette charge incombe à des officiers municipaux de Toulon élus, appelés Intendants ou Conservateurs de la Santé¹⁴.

Sans quitter son embarcation, en évitant tout contact physique,¹⁵ le commandant tend au préposé de la Consigne sa patente établie lors sa dernière escale. Ce document est un formulaire médico-administratif rempli à chaque escale par les autorités portuaires ou par le consul du lieu. Il peut être de trois types :

- Patente nette lorsque aucun cas de peste n'est signalé. La phrase alors prononcée est la suivante : " la santé est très bonne sur l'échelle "¹⁶;
- Patente "soupçonnée" ou "touchée" : dans le cas de rumeur de maladie dans les villages et ports voisins ou lorsque ce port est en relation avec une région infestée.
- Patente brute : c'est la situation la plus grave. Le lieu de départ ou ses alentours sont en proie à une épidémie.

Le capitaine du navire est également interrogé sur le déroulement de la traversée, l'état de santé de son équipage, les bâtiments ayant croisé sa route. Enfin, les voyageurs subissent un examen individuel. Certaines professions (négo-ciants en tissus), certaines nationalités (turque) sont estimées à risque. Les biens et les marchandises font également l'objet de toute l'attention des Intendants de la Santé. Ils sont classés en deux catégories : la première est dite "susceptible". Elle touche les textiles, la laine, les fourrures¹⁷, considérés à l'époque comme potentiellement transmissibles. La seconde "non-susceptible" concerne les drogue-

¹⁴ Le titre de Conservateur de la Santé apparaît pendant la Révolution et subsiste jusqu'en 1821.

¹⁵ Le passage de ce document et sa purification s'effectuent de différentes manières : à Toulon, c'est à travers une grille séparant les deux personnes, à Malte, Gènes et Marseille, les papiers du bord et le courrier sont saisis à l'aide de longues pincettes et trempés dans un seau de vinaigre, à Venise et à Trieste, ils sont placés dans un tuyau fendu et soufré. Voir Panzac (D.), *Quarantaines et lazarets*, Édisud, Aix-en-Provence, 1986, 219 p.

¹⁶ idem.

¹⁷ En 1720, la peste s'introduit à Marseille. Elle est transmise par des ballots de coton chargé à Sour, sur le navire Le Grand-Saint-Antoine arrivé à Marseille le 25 mai. L'épidémie se propage véritablement à partir du mois de juillet. Elle s'étend à toute la Provence .

ries, cires, denrées alimentaires, métaux. Cette catégorie ne présente pas de risque de transmission de la maladie.

Après l'analyse de ces renseignements, les autorités responsables de la protection sanitaire, déterminent la durée de la quarantaine de 8 à 30 jours, voire plus. Le bateau est envoyé dans la baie du lazaret sous la garde d'un homme placé à son bord. Ce dernier veille pendant toute la durée de quarantaine au bon déroulement de celle-ci et au strict respect du règlement, c'est-à-dire, aucune communication avec un autre bateau. Au mouillage, une distance de 100 toises¹⁸ entre chaque bateau doit être respectée.

Bien souvent, l'équipage effectue sa quarantaine à bord du navire. Alors débute l'aération des hardes et des marchandises. Toutefois, la période d'isolement peut s'effectuer pour les passagers, les officiers, ainsi que pour les malades dans l'enceinte du lazaret. Durant tout ce temps, les hommes restés à bord et ceux débarqués reçoivent selon une périodicité définie, les parfums. Il s'agit d'un traitement destiné à éliminer les germes de la maladie. À l'expiration de la quarantaine, si aucun incident n'a été signalé (nouveaux malades, communication avec d'autres personnes, etc.), le bateau a l'autorisation de l'entrée. Au préalable, une ultime visite des biens et des personnes est effectuée par les Intendants de la Santé. Après l'accomplissement de sa quarantaine, le bateau peut recevoir l'entrée dans le port de Toulon ou une autorisation pour un autre port de son choix.

Quelques hôtes de marque.

C'est dans ces conditions que les passagers doivent attendre les autorisations pour enfin débarquer. Ce cordon sanitaire isole, sans exception, du reste de la population, matelots, capitaine, négociants, et hautes personnalités. Ainsi chaque lazaret a vu séjourner des hommes et des femmes laissant, pour certains d'entre eux, des écrits depuis ces lieux. J. -J. ROUSSEAU rapporte dans ses "Confessions", l'expérience de la quarantaine qu'il fit au lazaret de Gênes en 1743 : "C'était le temps de la peste de Messine. (...) On donna le choix aux passagers de la faire à bord ou au lazaret, (...). Je fus conduit dans un grand bâtiment à deux étages absolument nu, où je ne trouvais ni fenêtre, ni table, ni chaise, pas même un escabeau pour m'asseoir, ni une botte de paille pour me coucher. On m'apporta mon

manteau, mon sac de nuit, mes deux malles ; on ferma sur moi de grosses portes à grosses serrures"¹⁹.

D'après les archives dépouillées, nous avons retrouvé à Toulon, la trace du passage de personnes de premier plan. Deux points caractérisent les résultats de cette recherche. Tout d'abord, la permanence des visites à caractère diplomatique entre les Rois de France et l'empire ottoman et ensuite les nombreux séjours de militaires revenant de campagnes et autres expéditions.

- En voici quelques exemples:
 - M. de Bonac ambassadeur du roi auprès du Grand seigneur revenant en France en 1724,
 - le fils du Bey de Tunis en 1740,
 - Mohammed Saïd, ambassadeur de Constantinople en 1741,
 - l'ambassadeur Essen Gourgis venant de Tripoli en 1775,
 - des envoyés du bey de Tunis en 1770,
 - l'ambassadeur du Maroc avec des présents encombrants pour le Roi : deux lions et douze chevaux soumis eux aussi à la quarantaine.
 - Tahar Pacha en 1830, amiral turc et ambassadeur du Grand Seigneur.

Après les périodes d'isolement imposées, les honneurs leur sont rendus par les autorités civiles et militaires en fonction de leur rang.

" Le 19 novembre 1770, les envoyés de Tunis on eu l'entrée, un commissaire de la marine a été les prendre au lazaret avec les canots du port. En entrant par la chaîne vieille, l'amiral les a salué de 7 coups de canons, et l'on a battit aux champs lorsqu'ils ont passé devant le corps de garde."

Plus spectaculaires sont les honneurs rendus à l'ambassadeur du Grand Seigneur venant de Constantinople et arrivé au lazaret le 14 septembre 1741. La relation²⁰ de son entrée à Toulon nous permet d'apprécier les efforts déployés par les autorités à cette occasion et de faire oublier l'ennui de son séjour au lazaret :

" L'Ambassadeur du Grand Seigneur eut l'Entrée le 14 octobre 1741 après avoir fait 30 jours de quarantaine dans le lazaret de ce port, où il fut envoyé dès le point du

¹⁸ 1 toise = 1,949 mètre.

¹⁹ Panzac (D.), *Quarantaines et lazarets*, Édusud, Aix-en-Provence, 1986, 219 p.

²⁰ Archives du S.H.M. Toulon série 1L 463, manuscrit non daté

jour de son Entrée les chaloupes et canots nécessaires pour son passage. Il s'embarqua avec son fils et beau-fils et ses principaux officiers dans le canot le plus proprement paré accompagné de M. de Villeblanche Intendant de la marine ses officiers du Port, et d'un aide major de la place. Les autres canots servirent pour passer les autres personnes de sa suite "

" En partant du lazaret il fut salué par le canon des trois batteries de la Rade le plus à portée de son passage, par la Grande Tour, celle de Balaguier et par le fort de l'Aiguillette à mesure qu'il approchait, et ensuite de 15 coups par le canon du Rempart de la ville du coté de la chaîne vieille. "

Les militaires français de toutes les armes ont également effectués des séjours au lazaret. Nous en retiendrons deux pour des raisons très différentes.

Tout d'abord, le Général Desaix, après avoir combattu durant toute la campagne d'Egypte, se dirige vers Toulon. Son bateau est arraisonné, à quelques encablures des îles d'Hyères, par les Anglais qui le font prisonnier. Emmené en captivité au lazaret de Livourne, il y subit un traitement humiliant pour son rang. Libéré, il regagne Toulon, où il doit se soumettre à un autre isolement, celui de la quarantaine. Il quitte le lazaret le 20 mai 1800. Il retrouve les champs de bataille et Bonaparte quelques semaines plus tard, pour y mourir héroïquement à la bataille de Marengo le 14 juin 1800. Quelques semaines seulement séparent sa mort de son séjour au lazaret.

D'autres généraux de la campagne d'Egypte font la connaissance du lazaret, tels les généraux Boyer, Reynier et Menou. Les deux premiers n'ont pas apprécié le comportement du général Menou, nommé commandant en chef de l'expédition, à la suite de l'assassinat de Kléber. Leur inactivité forcée au lazaret est mise à profit pour s'exercer à des travaux de peinture d'un genre particulier.

C'est ainsi qu'ils vont s'employer à dessiner, sur les murs blanchis à la chaux des locaux réservés aux hôtes de marque, des fresques et des inscriptions rendant hommage à Kléber et stigmatisant l'attitude de Menou. Cette œuvre picturale sera admirée et applaudie par tous les officiers de haut rang à leur retour d'Egypte, lors de leur passage obligé au lazaret... Le général Menou, lui, n'appréciera pas le message de la même façon. Sa colère sera grande, il se plaindra

aussitôt à l'Amiral Vence, le Préfet Maritime, qui enverra une équipe de badigeonneurs pour faire disparaître l'objet du délit²¹.

Trente années plus tard, Champollion, au retour d'une de ses missions archéologiques en Egypte, séjourne au lazaret en janvier 1830. Comme tous les pensionnaires, il n'apprécie pas la qualité de l'accueil de l'établissement. Dans ses diverses correspondances écrites pendant cette période d'inactivité forcée, il note d'abord en terme mesuré " le lazaret est le pays de l'uniformité... ", mais quelques jours plus tard, il se déchaîne en s'adressant à son frère, le 14 janvier 1830 " c'est aujourd'hui, que je comptais recouvrer ma liberté, perdre mon titre de pestiféré, dire adieu au lazaret et bonjour aux rues d'une ville française. Le conseil de santé en a jugé autrement... le dit conseil a augmenté notre quarantaine de dix jours de plus en nous considérant comme provenance brute. Cette décision absurde aura son cours, parce que ces messieurs sans règle et sans loi en font à leur tête.²² " Ceci révèle que les lois assurant la protection sanitaire étaient très contraignantes, appliquées avec rigueur, mais pas toujours comprises, même par les plus sages de l'époque.

Enfin, comme dernier exemple, mentionnons le passage de l'Emir Abd el-Kader. Le chef arabe arrive en rade de Toulon le 29 décembre 1847 à bord de la frégate à vapeur, l'Asmodée. Il lui est fixé une quarantaine de dix jours qu'il devra subir au lazaret, avec sa suite forte d'une centaine de personnes. Il y débarque le même jour à deux heures trente. Une garde, composée de 25 hommes, commandée par un officier est chargée d'assurer au sein du lazaret sa sécurité. Abd el-Kader quitte le lazaret le 18 janvier 1848. Il est conduit au fort de Lamalgue où il devra séjourner quelques mois²³.

La fermeture du lazaret.

Après avoir fixé en l'an 1622, la borne de départ du lazaret de Toulon, en 1658, son ouverture effective, il convient maintenant de lui donner une date de fermeture. Ce n'est pas chose aisée, car le lazaret ne fait pas l'objet d'un ordre de fermeture à proprement parlé. Dans la deuxième partie du XIXème siècle, c'est plutôt l'obsolescence d'une

²¹ Brégeon (J.-J.), *L'Egypte française au jour le jour*, 1798-1801, Paris 1991

²² Lettres et Journaux de Champollion le Jeune, tome deuxième, Paris 1900, pages 467-468

²³ Loge (M.), *Le boudoir de Bellone ou le fort Lamalgue de 1764 à nos jours*, document tapuscrit c.a.1970

quarantaine dans un lieu d'enfermement qui met fin à la fonction de ce type d'institution.

Lors de cette période, notre lazaret de Toulon, est placé sous la tutelle du ministre de l'Intérieur. Il est administré par l'Intendance de la Santé de Marseille. Son activité est très réduite.

C'est donc sans difficulté que ce ministère répond favorablement à la demande du ministère de la Marine, qui recherche un lieu de convalescence pour ses troupes revenant de l'éprouvante campagne de Madagascar. Une dépêche ministérielle en date du 29 septembre 1895 autorise cette mise à disposition. Quoique d'un caractère temporaire, cet acte marque le changement de vocation de l'établissement, qui avait jusqu'alors pour unique activité la défense sanitaire par l'isolement des personnes et des marchandises. Il s'oriente maintenant vers une fonction " convalescence et rétablissement de la santé des militaires."

Nous retiendrons cette année de 1895 pour borner deux siècles et demi de fonctionnement au service du pays.

Carte postale du lazaret

Cette carte nous permet de distinguer au premier plan, le petit enclos, puis l'entre-deux, et pour sa plus grande partie le grand enclos.

A l'horizon sur la droite, apparaît la pointe formée par le fort Balaguier et plus loin celle du fort de l'Aiguillette.

Pour conclure sur l'histoire du lazaret de La Seyne, nous pouvons affirmer que la disparition de ce dernier se situe à l'extrême fin du XIXème siècle. Elle semble être liée à l'absence de peste tout au moins en Occident. La volonté d'isoler les individus et les marchandises du reste de la société a été une réussite puisque en 250 ans il n'y a eu aucune épidémie de peste. Mais cette efficacité est toute relative dès que les hommes décident, pour diverses raisons, de contourner les lois sanitaires. À cela il faut ajouter que les lazarets étaient implantés uniquement sur les routes maritimes.

Enfin, si les Toulonnais possédaient une réelle autorité en matière sanitaire sur l'ensemble de la rade, ce lazaret n'a pas su cristalliser une activité commerciale importante, ce qui fut le cas de celui de Marseille.

De nos jours, si ces établissements ont disparu, la quarantaine reste toujours d'actualité et elle peut être, dans certains cas, un moyen de lutte contre des maladies extrêmement contagieuses, mais cet isolement s'accompagne d'une cellule de soin.



Vue du lazaret (collection de R. Paesani - 1900)
Il faut noter que l'éditeur de cette carte postale commet une erreur en l'intitulant " Toulon – Le Lazaret " puisque à cette époque, son implantation le situait sur le territoire de La Seyne.

Les ouvriers de l'arsenal de Toulon

Du comportement politique des ouvriers seynois de l'arsenal de Toulon pendant la Révolution Française, 1789-1795

Julien Saint-Roman,
étudiant en histoire 3^e cycle

Je vous présenterai le sujet d'aujourd'hui à partir de mon mémoire sur *Les ouvriers de l'arsenal de Toulon pendant la Révolution française (1789-1795)*. Ce travail de recherche consistait en une étude du comportement politique d'une catégorie populaire urbaine incontournable dans la région toulonnaise. L'intitulé du sujet renvoie à deux éléments :

1) les ouvriers de l'arsenal de Toulon, c'est-à-dire les individus qui n'ont que leur force de travail et leur savoir-faire à proposer en échange d'un salaire. Sont considérés comme ouvriers : les maîtres, les contremaîtres (ou aides), les ouvriers première classe, les apprentis, ainsi que les officiers marinières, matelots et mousses possédant un savoir-faire ouvrier. Nous excluons les forçats qui sont, eux aussi, attachés aux travaux du port mais qui ne sont pas libres ; les commis qui sont employés à l'intendance et les ingénieurs qui assurent la direction technique des chantiers.

2) le cadre temporel : 1789-1795, à savoir l'année de la première émeute révolutionnaire qui secoua Toulon jusqu'à l'année de la dernière émeute. Nous avons voulu étudier la Révolution à Toulon sous l'angle de l'expérience démocratique afin de mieux connaître le comportement des ouvriers sous la période révolutionnaire. Or la dernière manifestation politique des ouvriers de l'arsenal correspond à l'insurrection de prairial an III (mai-juin 1795) et à sa répression. Toulon continua bien d'être un centre important de la Révolution. Le port de guerre était le " boulevard des anarchistes " ¹ selon les réactionnaires ; c'était " le boulevard de la République dans le Midi " ² selon les républicains. C'est également de Toulon que partit la fameuse expédition d'Égypte de Bonaparte. Mais si l'arsenal joua un rôle décisif quant à la préparation de l'opération, ce rôle fut exclusivement " professionnel ". Le zèle apporté par les ouvriers de l'arsenal relevait sans doute du patriotisme, voire d'une résurgence de jacobinisme, mais les ouvriers de l'arsenal ne s'exprimaient plus à partir de l'été 1795 comme ils avaient pu le faire depuis la rédaction des cahiers de doléances en 1789. A noter aussi que l'idée de République n'émerge vraiment qu'en 1792.

Le but initial de mon travail était donc de résoudre le problème de l'acquisition et de l'appropriation de la ci-

toyenneté par les ouvriers de l'arsenal, d'aller au-delà de l'agitation sociale pour aborder leur comportement socio-politique. A partir de là, nous pouvons nous poser la question d'une certaine spécificité seynoise au sein des ouvriers engagés à l'arsenal de Toulon, en partant des rapports entre la ville de Toulon et celle de La Seyne. Nous nous demanderons s'il est possible d'entrevoir un comportement politique caractéristique de la part des ouvriers seynois au cours des premières années de la Révolution.

Pour répondre à ces questions, nous nous concentrerons sur trois points qui nous semblent convenir à l'émergence de pistes de recherche future. Le premier est celui de l'organisation (notamment son recrutement) de l'arsenal de Toulon et son impact sur la région (son activité). Nous aborderons, ensuite, l'entrée soudaine des ouvriers de l'arsenal dans la vie politique locale en 1789 et leurs aspirations à y participer durablement. Nous terminerons par l'épisode de la trahison de Toulon en 1793 et quelles en furent les conséquences pour La Seyne.

1. L'organisation de l'arsenal de Toulon et l'activité du port de La Seyne à la fin de l'Ancien Régime et pendant la Révolution française ³

1.1. L'organisation de l'arsenal de Toulon

L'arsenal de Toulon était divisé en trois grands postes :

- les constructions (tout ce qui concerne les constructions, les radoubes et l'entretien, ainsi que l'inspection et le conditionnement des différents bois de construction),
- les mouvements du port (mouvements des bateaux et des matériels d'appareillage),
- l'artillerie (entretien du matériel d'artillerie de la flotte et des batteries côtières).

¹ Moynat d'Auxon, général commandant la place de Toulon de janvier à septembre 1797, cité dans Agulhon (M.), (sous dir.), *Histoire de Toulon*, Privat, Toulouse, 1988 (réimpression), p.199.

² cf. Crook (M.), *Journées Révolutionnaires à Toulon*, Jacqueline Chambon éditions, Nîmes, 1989.

³ Lire le mémoire de Charles Amic, *La Flotte de Guerre, le Port et l'Arsenal de Toulon (dernières années de l'Ancien Régime - 1795)*, Mémoire de maîtrise sous la direction de M. BORDES, Faculté de Lettres et Sciences Humaines de Nice, 1970.

Les ouvriers étaient soit à terre (arsenal et batteries côtières) soit embarqués sur les navires de l'escadre.

Le recrutement des ouvriers de l'arsenal suivait différents principes. Le premier d'entre eux était " la levée " qui, depuis 1670, régissait l'engagement 1 an sur 3 (ou 4) de tous les ouvriers exerçant dans les lieux maritimes (côtes maritimes et rivières affluentes à la mer) : charpentier, perceur, calfat, scieur de long, etc. (nous en avons reconnu une trentaine au sein de l'arsenal de Toulon). La contrepartie de ce service militaire était que les ouvriers et autres gens de mer bénéficiaient d'une retraite à 60 ans puis à 56 ans en 1791.

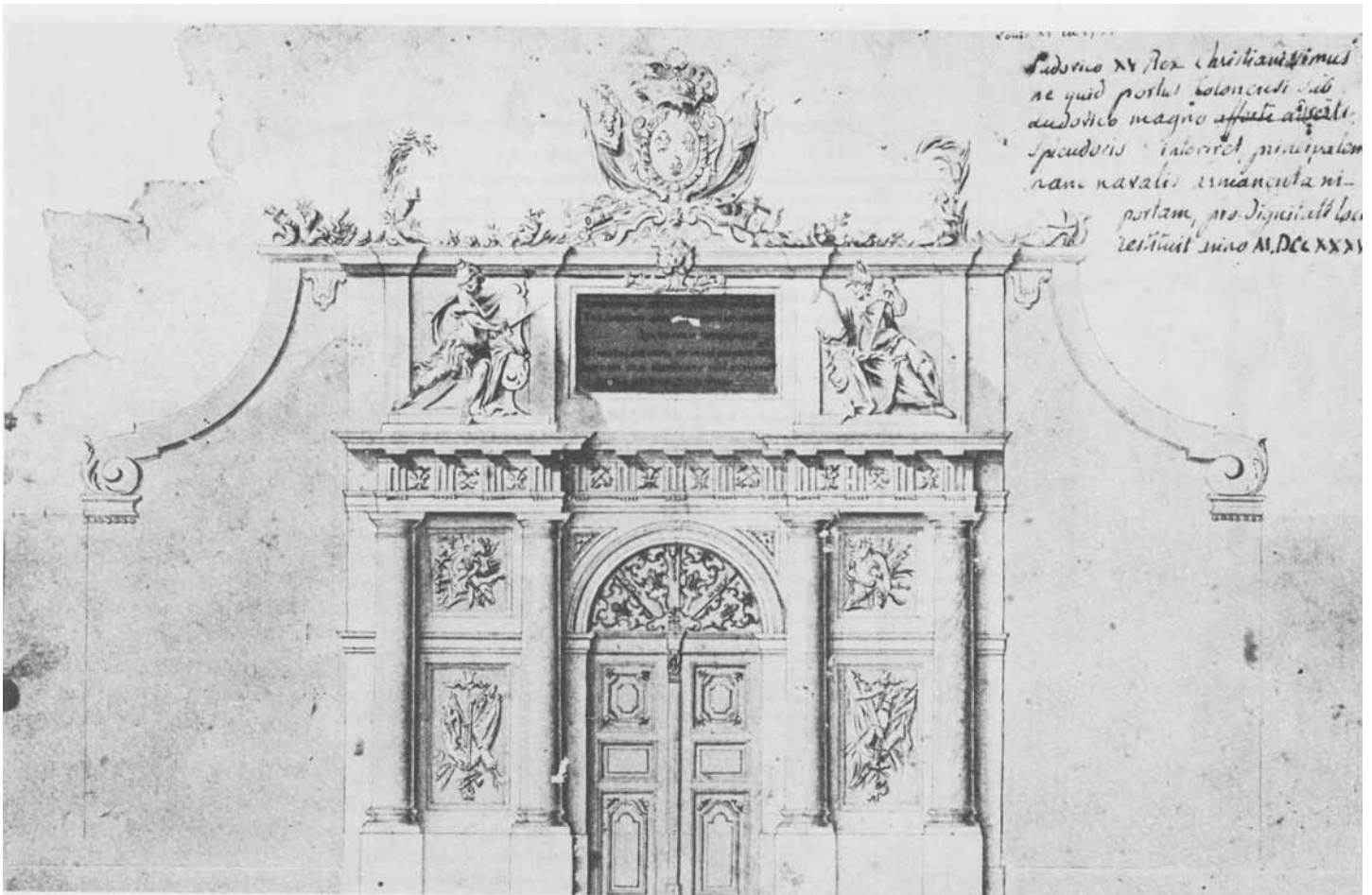
Les autres ouvriers employés à l'arsenal étaient :

- " journaliers ", c'est-à-dire directement payés par l'Etat mais suivant le nombre de journées travaillées,
- " entretenus " à salaire fixe,
- des ouvriers " à l'entreprise ", c'est-à-dire travaillant pour une entreprise privée sous-traitante.

Nous passons sur la précarité sociale des ouvriers ainsi que sur l'extrême pénibilité de leurs travaux.

En période normale, les ouvriers de l'arsenal étaient en très grande majorité d'origine toulonnaise ou seynoise. Quand on parle de La Seyne, on parle du quartier maritime de La Seyne qui comprenait les communes de Bandol, Ollioules, Sanary, Le Beausset et Six-Fours⁴.

Par exemple, à la fin de l'année 1792, " l'arsenal de Toulon ayant fourni un nombre assés considerable d'ouvriers sur les batimens déjà armés, les travaux en activité et ceux éventuels en rendoient le remplacement indispensable dans le port " ⁵. Trois demandes consécutives de levées furent posées à la fin du mois de septembre⁶. Le 21 du mois, 600 ouvriers, " savoir 250 charpentiers et 350 calfats ", furent appelés dans les quartiers des classes de Toulon. Le 24 ce fut le tour de 994 marins de l'arrondissement de Toulon (c'est-à-dire un périmètre comprenant aussi le quartier de La Seyne) et 1606 de Bordeaux et Bayonne. Mais dès le mois d'octobre les levées ne touchent plus que les côtes basques et girondines. Le 8 octobre, 150 charpentiers durent être levés à Bordeaux toujours pour se rendre à Toulon.



Porte de l'Arsenal (1738)
Anonyme
Dessin aquarellé, 0,21 x 0,32
Musée de la Marine. Palais de Chaillot

4 Mollet (V.), " Les archives de la Marine à Toulon, leur rapport à l'histoire de La Seyne ", in *Regards sur l'histoire de La Seyne-sur-mer, comptes rendus du colloque du 13 novembre 2001*.

5 S.H.M.T., 1 A¹ 139, *Décisions du Conseil de Marine, Etats et papiers divers, 1792-1793*, " lettre du ministre Monge datant du 4 octobre 1792 ".

6 S.H.M.T., 1A¹ 113, *Lettres de la Cour, 1792*.

La grande rupture dans l'origine démographique des ouvriers se situe en 1794, après le départ des Anglais : les levées en masse font affluer des ouvriers de toute la France dans le but de repeupler Toulon. La ville devient une " colonie maritime ".

Dates	Population toulonnaise	Population seynoise	Ouvriers de l'arsenal
1765	26 530	4117	1600
1773	22 000 26 264	2350 4400 -	1783 1785 2330
1790	29 862	5035	2735
1793	-	6653	
Janvier 1794		7000	-
Juin 1794	-	10 394	
Janvier 1795	-	12 754	
Juillet 1795	-	10 139	

1.2. L'activité du port de La Seyne

Selon Charles Carrière⁷, La Seyne arrive, entre 1765 et 1791, au premier rang des ports provençaux en terme de constructions navales civiles avec 40 navires construits (7148 tonnes), devant Marseille 29 (6610 tonnes) et La Ciotat 17 (3213 tonnes). Malcolm Crook remarque que déjà à l'époque, les priorités faites à la Marine de guerre à Toulon empêchent le développement d'une flotte commerciale et que celle-ci a migré vers La Seyne. C'est ainsi qu'en 1791, il y a quatre navires en construction en baie de La Seyne contre seulement deux à Toulon.

Cette activité grandissante entraîne les édiles locaux à projeter l'agrandissement du port de La Seyne, surtout qu'avec la guerre d'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, s'ouvre un grand marché. En 1786, le Conseil de Marine du port de Toulon examine un plan de travaux proposé par le port de La Seyne. Comme le fait remarquer Louis Baudoin, " l'administration de la Marine y attachait un intérêt particulier à cause de l'avantage que représentait pour son arsenal et pour la flotte d'avoir à sa portée une population nombreuse de charpentiers, de calfats, de voiliers et d'inscrits maritimes " ⁸, que ce soit dans l'objectif des levées ou dans celui des adjudications aux entreprises privées. Car après l'Indépendance des Etats-Unis, l'arsenal de Toulon licencie la moitié de ses 4000 ouvriers et augmente le nombre des ouvrages " à l'entreprise ". Pour La Seyne, ces licenciements

ont apparemment deux conséquences assez paradoxales : ils appauvrissent une partie de la population mais en même temps, libèrent des bras pour les entreprises de constructions navales civiles.

Ce phénomène de dynamisme économique à La Seyne se ressent jusque dans la croissance démographique des deux villes entre 1765 et 1791. Alors que, selon Malcolm Crook, la population toulonnaise croît de 16%, celle de La Seyne ou de Six-Fours croît de 30-40%⁹. En 1765, la population seynoise était de 4117 habitants¹⁰. En 1790, elle s'élevait à 5035 âmes¹¹. Mais il faut tout relativiser : avec près de 30 000¹², la population toulonnaise représente toujours 6 fois celle de la cité voisine.

2. Politisation des ouvriers : des ouvriers seynois plus ouvriers que Seynois ?

2.1. Mars 1789 :

l'entrée sur la scène politique des ouvriers

" L'arsenal est l'unique ressource des [pauvres] habitants du canton de Toulon, tant que cet immense atelier sera ouvert à leur industrie, tant que le paiement de leurs journées leur sera acquité exactement, [ils] n'auront point à redouter les [maux] que la misère entraîne à sa suite. C'est l'arsenal qui vivifie lui seul [le canton] en procurant [vivres] aux pauvres et [garnitures] et entreprises aux gens aisés. C'est lui encore qui nourrit une bonne partie des citoyens de la Seine et de Six fours petits villages aux environs de notre ville et qui sont enclavés dans notre district " ¹³.

Or en mars 1789, il est dû aux ouvriers de l'arsenal 4 à 5 mois d'arriérés de salaires. A cela s'ajoutent le rude hiver 88-89 et la cherté des denrées, le mois de mars étant celui de la " soudure ". Dans le même temps, Louis XVI avait convoqué les Etats Généraux ; les villes devaient élire des députés et écrire leurs cahiers de doléances.

C'est dans ce climat de misère et d'effervescence politique qu'éclate à Toulon l'insurrection du 23 mars 1789.

⁷ Carrière (C.), in *Provence historique*, tome XIV, janvier-mars 1964, p.67.

⁸ Baudoin (L.), *Histoire Générale de La Seyne-sur-mer et de son port depuis les origines jusqu'à la fin du XIXe siècle*, Société des Amis de La Seyne Ancienne et Moderne, La Seyne, 1965, p.828.

⁹ Crook (M.), *Toulon in war and revolution, from the ancien regime to the restoration, 1750-1820*, Manchester University Press, 1991.

¹⁰ Baratier (E.), (sous dir.), *Histoire de la Provence*, Privat, Toulouse, 1969, p.355.

¹¹ Baudoin (L.), *Histoire Générale de La Seyne-sur-mer*, p.312.

¹² Amic (C.), *La Flotte de Guerre...*, op. cit., p.33.

¹³ A.D.V., 1L*419, Population, " État de la population du canton de Toulon, 1790 ".

Les délégués des corporations étaient réunis à l'Hôtel de Ville afin de rédiger les cahiers de doléances¹⁴. Le " *bas peuple* " de Toulon était regroupé dans la salle basse de l'Hôtel de Ville. Suite à un incident à propos de l'interprétation du code électoral, les assemblées tournèrent à l'émeute. L'émeute regroupe plusieurs caractéristiques : émeute de la faim, émeute anti-fiscale (contre le piquet¹⁵) et anti-municipale (contre l'oligarchie en place). La particularité de Toulon vint de ses ouvriers de l'arsenal qui prolongent la lutte en adoptant la grève comme moyen de pression sur les institutions. " *Le vingt-cinq mars les ouvriers de l'arsenal s'attrouperent, la cloche les appella vainement au travail, ils refuserent d'aller à l'ouvrage se plaignant avec aigreur de l'inexactitude de leur paiement* " ¹⁶. Le travail reprend grâce à l'intervention de l'imprimeur Mallard qui verse la somme de 60 000 livres pour le règlement de la solde des ouvriers.

La crise est également désamorcée grâce à l'autorisation faite aux ouvriers de l'arsenal d'élire leurs propres députés. C'est ainsi que le 28 mars, l'assemblée du Tiers toulonnais se réunit augmentée de 22 représentants des marins et ouvriers. Or la ville de La Seyne était, à l'époque, du ressort de la sénéchaussée de Toulon, c'est-à-dire que la rédaction des cahiers de doléances et l'élection des représentants à Versailles se tenaient à Toulon. L'enjeu du pouvoir se situait donc à Toulon et non à La Seyne.

Cela n'empêche pas que déjà le 26 mars, une foule d'ouvriers et de paysans dévaste le bureau du piquet (rue de la Grande Forge, actuelle rue Baptistin-Paul) avant que n'intervienne la troupe pour rétablir l'ordre, ni que le 14 avril 1789, la municipalité de La Seyne emprisonne 38 marins et soldats qui manifestent encore contre le piquet. Le lendemain, à la demande de la municipalité de La Seyne dont les prisons sont menacées par les Seynois en colère, le commandant de la Marine à Toulon, le comte Albert de Rions, transfère ces 38 prisonniers de La Seyne à la Tour royale¹⁷.

Mais à la différence de la révolte du 23 mars, les troubles seynois semblent se limiter à un mécontentement motivé par la cherté du pain et des denrées de première nécessité.

2.2. La formation d'une classe ouvrière : 1789-1793

C'est de cette première constatation que je voudrais partir pour avancer l'idée selon laquelle les ouvriers de l'arsenal de Toulon originaires de La Seyne adoptèrent un comportement politique plus ouvrier que seynois.

Le pouvoir politique se situait, nous l'avons dit, à Toulon, que ce soient le département, le district (25 communes dont La Seyne), la municipalité, les sections, le club des Jacobins. Les institutions toulonnaises avaient une influence à laquelle la municipalité seynoise ne pouvait prétendre. Le sort des ouvriers de l'arsenal se décidait à Toulon, et entre 1789 et 1793, ce sort tendit à être pris en main par les ouvriers eux-mêmes. Trois exemples :

1) la distribution de pains par l'arsenal à ces ouvriers et familles d'ouvriers. Au milieu de l'année 1791, les ouvriers entreprennent de demander la distribution de pain dans l'arsenal, en prenant exemple sur ce qui se faisait déjà à Brest et à Rochefort. Ils envoient adresses et pétitions aux pouvoirs locaux. Ils donnent leur avis sur le devis que fait dresser l'ordonnateur quant aux coûts qu'engendre cette distribution. Celle-ci commence en février 1792. Outre le fait que ce système visait à court-circuiter l'inflation galopante (dévaluation de l'assignat), nous remarquons dans cette affaire que les ouvriers et les marins prennent une part active dans le processus d'amélioration de leurs conditions de vie.

2) En juin 1793, un projet d'établissement d'une cantine émergea au sein des ouvriers de l'arsenal pour " *faire cesser l'agiotage* " ¹⁸. Ouvriers et administrateurs de l'arsenal s'interrogent ensemble sur l'organisation à mettre en oeuvre, à savoir le type et le prix des denrées, la disponibilité de locaux pour accueillir les provisions, et la ou les personnes chargées d'acheter les approvisionnements. L'ordonnateur de l'époque, Puissant, émet même l'hypothèse d'ouvrir pour les marins et les ouvriers un magasin de souliers et de chemises¹⁹. Le projet tomba à l'eau du fait des événements de juillet 1793.

3) Toujours est-il que cette idée de cantine, et c'est là notre troisième exemple, avait été initiée par le Comité Central des Ouvriers de l'arsenal de Toulon, qui depuis la

¹⁴ Dans les villes chaque corporation choisissait un représentant pour cent membres votants ; ces électeurs se réunissaient à l'assemblée du tiers de la ville et élaient des représentants.

¹⁵ Taxe sur le blé et droit d'octroi frappant les grains

¹⁶ A.M.T., L347 H¹.

¹⁷ Vergé-Franceschi (M.), " Les Officiers de Marine en 1789 ", in *Colloque du 12 janvier 1989, Toulon 1789-1799 : Problèmes d'histoire de la Révolution*, Ville de Toulon, Rectorat de l'Académie de Nice, p.18.

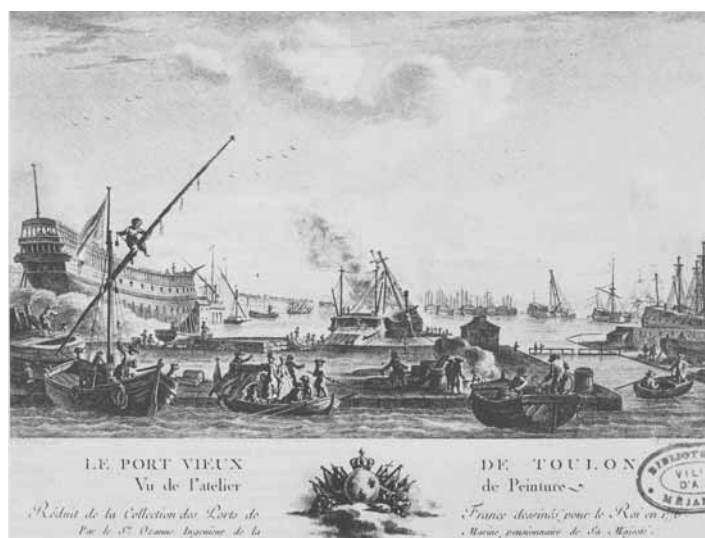
¹⁸ A.M.T., L176 F⁶, *Subsistances, denrées, 1789-1793*.

¹⁹ A.M.T., L176 F⁶, *Subsistances, denrées, 1789-1793*.

fin de l'année 1792, s'était créé au sein de l'arsenal. Qu'est-ce que ce Comité ? Il s'agit d'une structure pré-syndicale ouverte aux seuls ouvriers qui en étaient membres de droit (entrée libre). L'explication de l'existence de cette structure anachronique peut être recherchée dans trois sources :

- la désorganisation de la Marine suite à l'émigration de 900 officiers de marine sur les 1200 que comptait la France, et à l'épuration des cadres par le gouvernement révolutionnaire ;
- la prise de position du club des Jacobins de Toulon en faveur de la fermeture des sections, de l'intensification du travail à l'arsenal et du paiement des ouvriers en assignats. De fait, les ouvriers ne pouvaient plus, comme cela avait été le cas, participer activement à la vie politique locale, et se trouvaient à travailler plus pour toucher une paie misérable compte tenu de la dévaluation de l'assignat ;
- l'habitude qu'avaient les ouvriers de penser collectivement de par l'existence d'une Caisse d'Invalidité nationale qui fonctionnait comme une mutuelle et une caisse de retraite, et la socialisation politique des ouvriers depuis le début de la Révolution.

Tout cela nous fait dire qu'en ce qui concerne les ouvriers seynoïses, entre 1789 et 1793, on est en droit de penser qu'ils adhéraient avec les ouvriers toulonnais à *"une mentalité marquée par l'égalitarisme et le désir diffus d'une sorte d'autonomie centrée sur une forteresse ouvrière mythique"* ²⁰.



Le port vieux de Toulon vu de l'atelier de peinture.
Nicolas Ozanne delinea. Le Gouaz sculpsit, 1776.
Papier gravure à l'eau forte, 0,14x0,23.
Bibliothèque Méjane, Est D 55.

3. Le choc de 1793

3.1. La Seyne, champ de bataille des troupes républicaines ²¹

Le mois de juillet 1793 marqua une rupture radicale dans le déroulement de la révolution dans la région toulonnaise. Je ne ferai pas l'histoire de la livraison de Toulon aux Anglais. Je décrirai rapidement quelle fut la situation des Seynois et de La Seyne durant les six mois qui opposèrent Anglais et Républicains à Toulon.

Il y eut d'abord, en juillet 1793, la réouverture des sections à Toulon et à La Seyne, qui avaient été fermées par les Jacobins locaux. Les sections des localités voisines de Toulon furent invitées à se faire représenter au sein du Comité Général des Sections à Toulon. Selon Louis Baudoin, le représentant seynoïse est un ménager. Du début du mois de juillet à la fin du mois d'août, le mouvement sectionnaire passa du fédéralisme populaire au royalisme.

A la fin août, les membres royalistes du Comité Général des Sections remettent les clés de Toulon aux Anglais tandis que les troupes républicaines de Carteaux mettent le siège autour de la ville. Les troupes de l'amiral Saint-Jullien, qui avait tenté de défendre la rade de Toulon des Anglais, débarquent alors à Balaguier avant, soit de rejoindre les troupes républicaines (où ils n'étaient pas sûrs d'être accueillis en héros, mais plutôt en traîtres qui n'auraient pas combattu jusqu'à la mort l'ennemi), soit de trouver refuge dans les campagnes de La Seyne, Six-Fours ou Sanary, comme l'avaient fait 400 bagnards et de nombreux matelots avant eux.

Tant que La Seyne n'est pas envahie par l'armée républicaine, les ouvriers seynoïses travaillant à l'arsenal continuent à se rendre à Toulon ou aux batteries côtières selon les ordres qui leur sont donnés *"individuellement"* ²² (j'insiste) par l'ordonnateur Puissant. Mais dès que La Seyne est occupée par l'armée française (le 21 septembre), une partie d'entre eux se réfugient dans les campagnes de Six-Fours et d'Ollioules. En effet, le général Carteaux avait ordonné, la veille, l'évacuation de la ville sous peine de mort et les Anglais avaient commencé à bombarder le port où étaient construits des brûlots et des chalands.

²⁰ Tramoni (A.), "À propos du Comité central des ouvriers de l'arsenal de Toulon en 1793", dans *Bulletin de la Société des Amis du Vieux Toulon et sa Région*, n°111, année 1989, pp.199-209.

²¹ Vieillefosse (P.), *Bonaparte au siège de Toulon*.

²² A.M.T., L VII 6, Marine, Arsenal, Période sectionnaire.



Sortie des ouvriers de l'Arsenal. Epoque révolutionnaire.
Auteur présumé, Joseph Michel, dit Michel de Toulon. Bibliothèque Méjane. Aix-en-Provence. Est, D 59

Dès le 22 septembre, des ouvriers maçons et charpentiers appartenant à l'arsenal ou à des entreprises privées sont requis pour travailler à la construction des batteries sur les hauteurs de La Seyne. Le syndic qui s'occupe du quartier maritime de La Seyne note, le 12 octobre, qu'il reste alors dans la ville " *treize enseignes non entretenus, un maître d'équipage, trois contremaîtres, quarante neuf seconds maîtres, trois calfats, quatre voiliers, huit canonniers, neuf timoniers et douze matelots* " ²³.

3.2. La reprise de Toulon par les Républicains

La reprise de Toulon à la fin du mois de décembre 1793 est sanglante. Environ 1000 personnes sont exécutées sur la Place d'Armes et au Champ de Mars les deux jours qui suivent l'entrée des troupes de la Convention ; près de 300 sont jugées et condamnées à mort par le tribunal révolutionnaire les mois suivants.

Les Représentants du peuple en mission font alors de Port-la-Montagne une véritable colonie maritime où règne un état d'esprit militaro-jacobin. Colonie parce qu'au cours de l'an III (1794-1795) plus de 600 mariages y sont célébrés, avec moins de 17 % des mariés qui étaient natifs de la ville²⁴.

La Seyne est, elle aussi, victime de cette répression et nombreux sont les Seynois à émigrer afin d'éviter les représailles (la liste des émigrés est donnée par Louis Baudoin).

Dans le même temps, avec la reprise de Toulon, 5000 à 6000 réfugiés corses y avaient trouvé refuge. Mais comme les autorités, et notamment le Représentant du Peuple Jean Bon Saint-André, veulent faire de Port-la-Montagne un " atelier de vengeance " en tournant toute son activité vers la reconstitution d'une flotte navale importante, les familles corses réfugiées sont, au mois de juillet 1794, tenues de quitter Toulon et de se retirer " *à la distance au moins de dix lieues [40 kilomètres] de ce Port* " ²⁵. Tramoni estime qu'un " *certain nombre se retrouvent à Marseille, mais d'autres sont installés dans les localités autour de Toulon, Le Beausset, Hyères, La Garde, La Valette, ou plus loin encore à Brignoles. Nombreux sont cependant ceux qui sont restés à Toulon* " ²⁶. Je pense, pour ma part, que La Seyne était trop proche et que, de par son port, elle détenait trop de commodités pour la construction navale et l'établissement des ouvriers de levées pour que les réfugiés corses s'y soient installés en nombre.

Cette proximité avec Port-la-Montagne me fait dire aussi que La Seyne ne connaît pas, à partir de cette époque, de développement différent de celui de Toulon car les guerres (campagne d'Italie, d'Egypte, puis guerres napoléoniennes) mettent alors l'accent sur l'aspect militaire de la construction navale. Il faudra attendre le véritable début de la Révolution industrielle pour voir La Seyne connaître un développement différent de celui de Toulon.

²³ Cité par Louis Baudoin, Histoire Générale de La Seyne-sur-mer, p.833.

²⁴ Crook (M.), " La dernière insurrection jacobine du midi : la révolte de Toulon en Floréal/Prairial an III ", dans Actes du 113e et du 114e congrès national des Sociétés savantes (Strasbourg, 5-9 avril 1988 et Paris, 3-9 avril 1989), Section d'histoire moderne et contemporaine, Révolution française 1988-1989, CTHS, Paris, 1991, pp. 363-371, p.364.

²⁵ A.M.T., L115 D°42, Arrêtés de Jean Bon Saint-André, " Arrêté du 7 thermidor an II (26 juillet 1794) ".

²⁶ Tramoni (A.), " A propos des réfugiés corses à Toulon en 1794 : les rumeurs de la ville ", in Colloque du 12 janvier 1989, Toulon 1789-1799 : Problèmes d'histoire de la Révolution, Ville de Toulon, Rectorat de l'Académie de Nice, p.55.

Les graffiti du Cap Sicié

Jacques Bonhomme,
Inventeur du site

" C'est beau comme dans un rêve, les navires sous toutes voiles comme des ombres dans le vide " George SAND – Voyage dit du Midi – 1861

Le Cap Sicié :

Département : Var
Commune : Six-Fours-les-Plages
Numéro du site : 83 126 32 AH

Département : Var
Commune : La Seyne-Sur-Mer
Numéro du site : 83 129 15 AH

Nom du site : Cap Sicié

Type d'intervention :
1993 – PI : Jacques Bonhomme
1994 – RE : Jacques Bonhomme

En avril 1993, ma recherche était axée sur une présence humaine, et en particulier sur la céramique, dans le massif du cap Sicié. Mais la seule présence humaine fut celle des graffiti.

• Localisation géographique :

Le massif du Cap Sicié culmine à 360 mètres. Il s'étend sur une superficie de 720 hectares environ, sur les communes de Six Fours Les Plages et La Seyne-Sur-Mer. Ces localités se situent au sud-ouest de Toulon et leur cap est une démarcation entre le golfe du Lion et celui de Gênes.

La vue s'étend à l'ouest jusqu'à l'île de Riou (Marseille), à l'est sur les îles de Hyères et à l'intérieur des terres jusqu'au massif de la Sainte Baume.

• Les sites :

Un site est la surface d'une roche qui comprend un ou plusieurs graffiti. Chaque site a été numéroté afin d'être répertorié sur une carte au 1/25000 et tous les graffiti ont été photographiés, puis relevés à l'échelle 1, sur transparent.

Depuis 1994, le nombre de sites a été porté à 231, mais ce dernier chiffre n'est pas définitif. Ils se répartissent sur les 720 hectares en 6 zones :

		Six-Fours	La Seyne
1	Montjoie à Quicon	51 sites	
2	Roumagnan	42 sites	
3	Montagnier	65 sites	
4	Les Terres Gastes		18 sites
5	Peyras		29 sites
6	Les falaises et Notre dame du Mai	14 sites	12 sites

• Les graffiti :

Le massif du cap Sicié est composé de strates qui sont à base de schistes. Grâce à ces schistes, toutes les incisions, avec une pièce métallique, mettent en évidence une sous roche plus claire. Nous avons là un graffiti. Le graffiti est une forme d'expression qui utilise le signe abstrait, la représentation graphique et l'écrit, suivant la personnalité des auteurs.

• Les thèmes :

Sur les 192 surfaces gravées, leurs auteurs nous ont laissé leurs pensées. Nous pouvons les différencier en 2 thèmes : maritimes et terrestres.

Les graffiti maritimes :

Ils représentent la majorité des surfaces gravées, c'est-à-dire 161 surfaces. Ce sont principalement des bateaux, qui se distinguent en deux catégories : " navis rotunda " et " navis longa ".

Navis rotunda :

Bâtiment de haut bord, trapu. Il n'est pas très long par rapport à sa largeur et reçoit son impulsion uniquement du vent. Les graffiti reflètent une grande richesse sur ce type de bâtiments : caraque (photo couverture), barque, mistic, polacre, brick-goélette (fig.2), tartane et un vapeur à aubes.

Navis longa :

Bâtiment effilé et long. Il reçoit son impulsion du vent, mais également des rames. Le plus représentatif de ce bâtiment est la galère. Elle est figurée avec un ou deux mâts (fig. 4 et 5), des voiles latines et un timon axial. Une galère a la particularité d'avoir deux éperons (fig.6). En Catalogne, des peintures sur poutres représentaient des galères aragonaises avec ces deux éperons. Nous avons aussi la représentation schématisée en X des marins (fig.6).

Certains graffiti maritimes sont associés à des cavaliers. Sommes-nous en présence d'opération amphibie ?

Les graffiti terrestres :

Ils sont peu nombreux. Nous avons le thème de la chasse, avec un cavalier et un chasseur à pied poursuivant un mammifère (chien ou renard ?) sous le regard de trois lièvres.

Des scènes de combat, où des guerriers s'affrontent. Les armes sont des épées (fig. 9), principalement des lances. Notons qu'à ce jour, il n'y a pas d'armes à feu. Certains guerriers portent sur la tête un plumet que nous retrouvons également sur des marins (fig. 10).

Quelques graffiti représentent des figures géométriques, en particulier des pentacles. Nous avons la représentation d'habitations, soit très schématiques, soit figuratives, telle une église avec son clocher surmonté d'un drapeau.

Certaines zones sont très riches en inscriptions, en anthroponymes, en dates, du début du XIX^{ème} siècle jusqu'à notre époque.

• Chronologie :

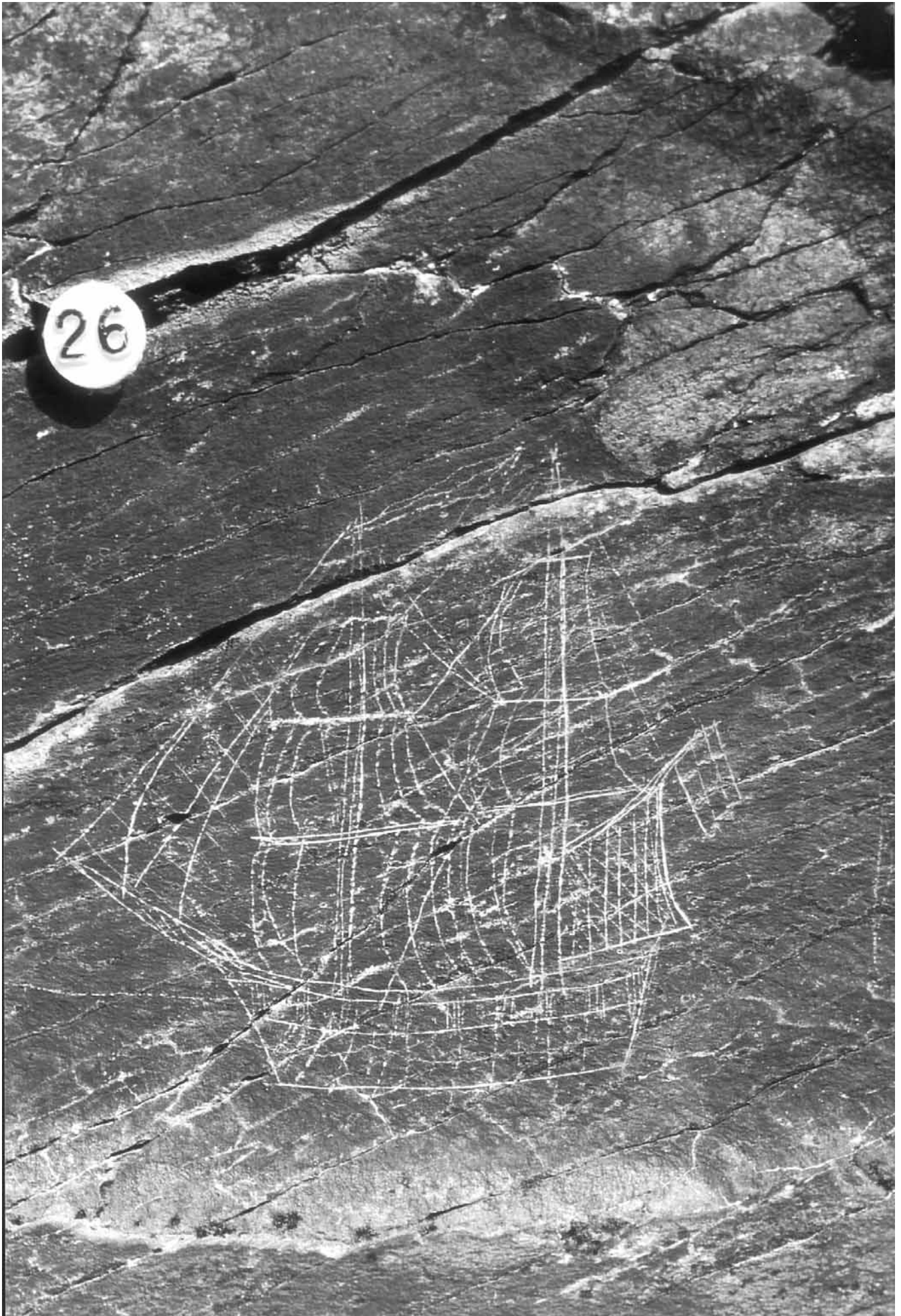
Si certains sites sont datés par les graveurs, la majorité ne l'est pas. Seule la typologie des bateaux nous permet une approche. Actuellement, on admet que le timon axial est apparu dans la première moitié du XIV^{ème} siècle. Les galères et les carques en possèdent un. Ce sont les plus anciens bateaux représentés.

Les graffiti du Cap Sicié peuvent donc être datés de la première moitié du XIV^{ème} siècle jusqu'à notre époque, mais trois sites peuvent nous laisser supposer une datation plus ancienne, à travers le style et le thème. Cette supposition est très suggestive, mais nous avons espoir que dans un avenir proche, l'étude des incisions, par des moyens techniques plus performants, nous permettra de les dater (travaux du Groupe d'Etudes et de Recherche sur les Milieux Extrêmes : SOLEIHAVOUP). Pour ce faire, bien évidemment la préservation de ces graffiti doit avoir lieu, tout autant du grand public, que de certains travaux scientifiques : le surlignage, la prise d'empreinte à l'aide de produits chimiques, entraînent une dégradation des incisions et par la suite du support rocheux.

L'étude comparative avec d'autres sites pourrait nous apporter de nouvelles connaissances. Actuellement la seule étude, pour notre région, est celle du Mont Bego, qui traite de la période historique : les personnages au plumet (GIUSTO-MAGNARDI – 1996) et les graffiti marins (BELLEC – 1990).

Les graffiti ont, à ce jour, peu intéressé les sciences historiques, mais leur étude peut nous apporter un complément de connaissances sur un territoire (voies de communication, occupation chronologique...), aussi bien que sur un monument. Ils sont le reflet d'une pensée, d'une vision, d'un vécu des graveurs. A travers eux, nous abordons le domaine de l'inconscient collectif. Ils sont le témoignage d'une histoire, des " archives de pierre ". C'est à nous de savoir les déchiffrer.











Les Juifs à La Seyne pendant la 2^e guerre mondiale

D'une mémoire occultée à une amorce d'histoire à travers archives et témoignages

Andrée Bensoussan,
historienne

Pourquoi un tel sujet ?

Quand je suis arrivée à La Seyne, il y a plus de vingt ans, j'ai entendu parler de la déportation d'un père et de son fils dans une famille juive seynoise ; l'idée d'en savoir plus sur cette période s'est imposée à nous, lorsque récemment, le procès verbal de leur arrestation est parvenu à notre association Histoire et Patrimoine Seynois, d'autant plus que cela correspondait à la volonté d'Albert Laïk, fils et frère des personnes déportées. Marius Autran, notre mémoire seynoise, m'a permis d'entrer en relation avec des témoins de cette époque qui étaient alors des enfants, Francine Schil et son frère Jacques-Armand, fille et fils du docteur Weill qui a exercé à La Seyne pendant la guerre. J'ai recueilli depuis peu des informations téléphoniques de Pierre Klotz, également fils d'un médecin juif qui a été arrêté à La Seyne et déporté.

Aux archives départementales du Var, j'ai trouvé trois cartons concernant les Juifs, avec une assez abondante documentation sur La Seyne, cartons dont on m'a dit qu'ils n'avaient encore jamais été ouverts.

Pourquoi cette mémoire a-t-elle été si longtemps occultée ? A cause sans doute, d'un nécessaire et long travail de deuil, mais pas seulement, me semble-t-il. Il y a certainement aussi de multiples conditions historiques et idéologiques que nous ne tenterons pas d'analyser toutes ici : disons simplement qu'à la Libération, l'espoir d'un monde meilleur, l'esprit de la Résistance dominaient les consciences ; personne, et en premier lieu les victimes, ne voulait plus entendre parler de la spécificité juive. D'une façon plus générale, les idéaux révolutionnaires ou même l'idéal républicain s'opposaient à la prise en compte d'une identité particulière au nom de l'universalisme, hérité de la philosophie des Lumières. Bref, il y a un peu plus de vingt ans¹ seulement que l'histoire s'est mise à prendre en compte le sort des Juifs dans leur tragique singularité. De seconde, leur histoire est devenue importante.

N'est-il pas temps maintenant de regarder en face cette page de notre histoire, à La Seyne comme ailleurs ?

De cette histoire, j'ai surtout retenu grâce à mes sources (témoignages et archives) ce qu'a pu être au quotidien la vie de ces hommes, de ces femmes et de ces enfants qui tous ont été menacés et certains exterminés, non pas en raison de leurs actes mais de leur être.

1 Que savons-nous d'eux ?

Tout d'abord combien sont-ils à La Seyne ?

Le gouvernement de Vichy nous fournit des listes de Juifs résidant à La Seyne, alors qu'en droit français, la définition juridique du Juif n'existe pas (doc 1). Dans cette petite ville essentiellement ouvrière, on ne dénombre avant-guerre qu'une ou deux familles juives. Au début de la guerre, ce n'est plus 9 mais 33 personnes qui sont portées sur cette liste ; la débâcle et l'occupation allemande dans la partie Nord de la France expliquent l'afflux de Juifs qui se sont réfugiés dans la zone non occupée. Mais curieusement tous les témoignages insistent sur l'absence de Juifs à La Seyne pendant toute la guerre.

La Sûreté générale distingue les Juifs français, des Juifs étrangers. Le nombre, déjà peu élevé, de Juifs étrangers diminue de moitié entre 1941 et le début de l'année 43 ; entre ces deux dates il y a eu la dernière grande rafle opérée au cours de l'été 1942, sur toute la France avec la collaboration de la police française. Elle visait essentiellement les Juifs étrangers et leurs enfants, cela sur l'initiative de Laval, chef du gouvernement du maréchal Pétain. Cette rafle dite du Vel'd'Hiv, les 16 et 17 juillet à Paris, a eu ses prolongements en province au mois d'août. Elle a ému la population seynoise probablement comme celle du reste du Var. L'historien Jean-Marie Guillon² relate cette réprobation sous la plume d'un commissaire de police : " *on n'aime pas les Juifs, mais on est hostile aux persécutions.* "

On peut parler d'un sort tout particulièrement tragique pour beaucoup de ces Juifs étrangers.

¹ Marrus (M.) et Paxton (R.), *Vichy et les Juifs*, Paris, Calmann-Lévy, 1981

² Guillon (J.-M.), *La Résistance dans le Var*, thèse de doctorat, Aix, 1989, t.1, p.119

Une lettre de deux Juifs allemands, enfuis le 5 octobre 1942 de l'hôpital de La Seyne³ nous permet de le mesurer : ils ont adressé une lettre d'adieu au directeur le remerciant des bons soins reçus dans son établissement et s'excusant d'avoir saisi l'occasion qui leur a été donnée de s'enfuir. Ils précisent qu'ils doivent cette chance à leur chef du " groupement de travailleurs étrangers " de Miramas où ils venaient d'être transférés après la fermeture du " centre

Et les Juifs français ?

J'ai trouvé la liste nominative⁴ des 30 Juifs français et 5 Juifs étrangers, résidant alors à La Seyne, établie en février 1943⁵ par le commissariat de La Seyne (doc 2), en vue de l'apposition de la mention " Juif " sur les cartes d'identité et d'alimentation. Cette liste, bien heureusement n'a pas été suivie d'effet mais m'a fourni d'utiles renseignements.

En dehors des femmes sans profession et des jeunes écoliers ou étudiants, les Juifs à La Seyne sont presque à égalité, médecins, cadres, commerçants et salariés dans le commerce, avec un nombre infime d'ouvriers, et un homme sans emploi : on ne peut que constater la grande diversité professionnelle de ces Juifs réfugiés à La Seyne.

Ils viennent principalement d'Alsace-Lorraine (ils ont été expulsés dès juillet 1940 lors de l'annexion de ces territoires par les Allemands) et de la région parisienne ; ils proviennent également d'autres régions de France et enfin il y a quelques naturalisés de plus fraîche date originaires d'Allemagne, de Pologne, d'Italie ou même du Brésil. Leur origine géographique est donc également très diverse.

2 Quelles sont ces lois de Vichy, ces mesures d'exclusion qui frappent les juifs ?

Comment réagissent-ils ?

Comment vivent-ils au quotidien ?

Quand j'ai ouvert les cartons de la Sûreté générale concernant les Juifs, j'ai été frappée par tout l'arsenal de lois, de circulaires destinées à les isoler, à les discriminer. La première mesure date d'octobre 1940 modifiée en juin 41 : c'est la déclaration d'appartenance à la " race juive " (doc 3)

La loi du 2 juin 1941⁶ prescrit le recensement des Juifs et le définit (doc 4). Comme on le voit, peu importe la croyance du déclarant, ce qui compte c'est l'appartenance à la religion juive des ascendants. Ainsi pour Vichy la religion définit la race. La remarque d'un artiste peintre, Juif toulonnais, est intéressante à ce sujet, il écrit " je récus l'appartenance à une race dont l'existence est si problématique que l'on est contraint de se fier à la parole de ses représentants ".

de séjour surveillé " de Saint-Cyr-sur-mer, (carte 1) peut-être à la suite des rafles opérées fin août. Voici ce qu'ils écrivent : " [le maréchal Pétain] nous a offert et promis l'hospitalité, dont le gouvernement actuel ne semble plus se rappeler, en refoulant les réfugiés juifs entre les mains du gouvernement allemand, sous prétexte de nettoyer la France de criminels. Mais le peuple sait bien que ces réfugiés juifs ne sont pas des criminels, si peu que les huguenottes(sic) venus en Allemagne en étaient. Ils sont de pauvres hommes chassés comme des hors la loi depuis dix ans par le nazisme. Jamais on n'a entendu qu'un pays ayant accordé refuge à des poursuivis non criminels les a refoulés à leurs bourreaux ! Nous étions heureux que notre ancien chef aux Formations d'Etrangers avait bien reconnu ce tragique affreux ; il nous a laissé la chance de nous sauver "

Terrible imprudence, car cette lettre n'a pas échappé à l'attention de la police de La Seyne qui avertit le préfet du Var de cette évasion et souligne les complicités dont ils ont bénéficié.



CAMPS DE RASSEMBLEMENT ET D'INTERNEMENT FRANÇAIS POUR ÉTRANGERS (1939-1940)

Grynberg (A.), Les camps de la honte, La découverte 1991, p.8

3 Archives départementales du Var, 2W35

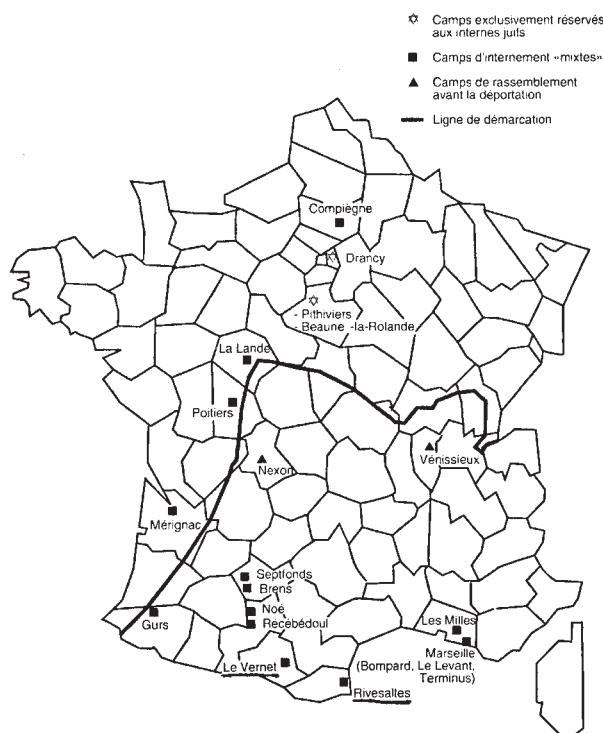
4 Elle mentionne outre les noms l'adresse, la profession, le lieu de naissance et la filiation de chaque personne de la liste.

5 Archives départementales du Var, 7M2

6 Archives départementales du Var, 2W35

Quelles ont été les réactions des personnes ainsi discriminées ?

J'ai retrouvé les déclarations manuscrites d'appartenance à la race juive de vingt-trois personnes habitant à La Seyne. Ici comme ailleurs, la plupart des Juifs ont obéi, rédigé leur déclaration dans les délais imposés, soit par respect de la loi, soit par crainte des peines encourues : amendes et internement. C'est principalement à Gurs qu'étaient envoyés les contrevenants varois, à Rivesaltes ou au Vernet si dangereux (carte 2). Ils ont fait leur déclaration



CAMPS D'INTERNEMENT ET DE DEPORTATION DES JUIFS (août 1942)
Grynberg (A.), *Les camps de la honte*, La découverte 1991, p.9

parce que de toute évidence certains ne peuvent ni ne veulent cacher une origine dont ils n'ont pas à avoir honte. Enfin pourquoi choisir la clandestinité et ses dangers, à un moment où ils ne pouvaient croire à un sort tragique sous l'autorité de Vichy ?

L'obéissance à la loi n'exclut pas l'indignation : voici ce qu'écrivait André Cahen, électricien, âgé de 34 ans, habitant rue Jacques Laurent à La Seyne, " *je sais que j'ai un nom juif c'est pourquoi je vous écris cette lettre ; je ne sais rien sur la race de mes grands-parents et leur religion, du reste je les ai fort peu connus. Tout ce que je peux affirmer, c'est que chez mes grands-parents et parents je n'ai jamais vu pratiquer la religion juive, je ne l'ai moi-même jamais pratiquée, je suis marié à une catholique et ma fille a été baptisée. Je ne sais donc pas si je dois me considérer comme juif et si par suite je suis obligé de faire une déclaration.* " Il poursuit en disant qu'au cas où il serait considéré comme juif, il tient à préciser qu'il fait partie

d'une famille qui est française depuis au moins 5 générations, et il indique tous les faits d'armes depuis la guerre de 1870 de ses ancêtres dont l'un était officier de la Légion d'honneur.

Une mesure d'exclusion supplémentaire pour les Juifs français originaires d'Algérie⁷ frappe Nessim Laïk et sa femme.

Le 7 octobre 1940, Vichy prive les Juifs d'Algérie de leur citoyenneté française en abolissant le décret Crémieux qui la leur avait accordée en 1870 ; j'ai pu retrouver tout le dossier individuel que monsieur Nessim Laïk, ancien combattant de 1914-18, a constitué pour que lui soit restituée la citoyenneté française, à cet effet il rappelle que son frère aîné est tombé " au champ d'honneur en 1915 ". Il est clair que c'est l'avis défavorable du gouverneur d'Algérie qui entraîne le rejet de sa demande, en dépit des avis favorables du préfet du Var et du procureur du Parquet de Toulon, au motif que le demandeur n'a pas obtenu la carte du combattant. Ce refus n'est pas étonnant quand on connaît le virulent antisémitisme traditionnel en Algérie qui triomphe avec Vichy.

Parmi ces lois de Vichy il y a les interdits professionnels : j'ai eu en main les listes avec les quotas des 2% de Juifs autorisés à exercer dans chaque profession. Ainsi un dentiste juif a été autorisé à exercer à La Seyne grâce à sa carte de combattant.

Autre mesure discriminatoire de type économique, depuis décembre 1942 les biens juifs sont confisqués, on dit " aryanisés ". Ils sont confiés à un administrateur provisoire " aryen ", l'un d'eux est nommé à La Seyne. La devanture des magasins juifs doit être pourvue d'une affiche de couleur jaune ainsi libellée : " *entreprise juive* " En cette période de pénurie alimentaire il est interdit aux Juifs de se ravitailler auprès de cultivateurs. Ce qui n'empêche pas Jacques-Armand Weill et sa mère d'aller à vélo " chercher du raisin de Noël, et divers légumes dans la proximité du nord-est de Sanary "⁸.

Malgré tout, on peut dire que l'air est encore respirable pour les Juifs seynois.

⁷ idem, 7M1

⁸ Entretiens du 14 décembre 2002 à Auteuil avec M Jacques-Armand Weill et sa sœur Me Schil.

Il leur est permis de circuler, de fréquenter les lieux publics sans trop de problème dans la mesure où ils n'ont pas eu à porter l'étoile jaune. Vichy s'était opposé avec succès au port de l'étoile dans la zone libre. En revanche, le sort des Juifs étrangers est plus problématique ; beaucoup ont connu les camps d'internement comme on l'a vu, avant d'être livrés aux Allemands en violation du droit d'asile.

La fille du docteur Weill, se souvient de ses huit ans en 1940, à La Seyne : *" la vie s'écoulait à peu près normalement, comme mon frère je n'ai jamais entendu parler d'antisémitisme à La Seyne, j'étais une petite fille qui avait beaucoup d'amies et faisait beaucoup de bicyclette "*. Parmi les choses anormales, il y a pour elle ce souvenir humiliant lors d'une distribution de viande, pour les enfants non-J3, faite par la Croix-rouge, chez le charcutier-traiteur de La Seyne : une dame avec son uniforme bleu lavande et son béret avait refusé à sa mère de lui distribuer viande, gâteaux vitaminés et chocolats fourrés avec croix roses en lui disant : *" Je n'ai pas reçu d'ordre pour donner ces paquets aux Juifs "*.

Bel exemple d'un antisémitisme ordinaire, légaliste en quelque sorte.

3. En 1942, la présence allemande alourdit le climat

L'invasion allemande de la zone sud le 11 novembre 1942, après débarquement allié en AFN, fait peser de nouvelles menaces, elle fait craindre une application plus rigoureuse des mesures antisémites.

Le fils du docteur Weill se souvient très bien de l'arrivée des Allemands à Toulon, le 27 novembre. Il avait treize ans alors, il est allé en tramway au lycée à Toulon, et à midi moins le quart, il est convoqué par le proviseur qui le prévient qu'il ne peut plus le garder au lycée : les autorités allemandes qui avaient pris possession du territoire avaient fait savoir qu'aucun élève juif n'avait le droit d'aller au lycée. Il pense qu'il n'y avait pas d'autre coreligionnaire au lycée. J'ai appris récemment par Georges Klotz, le second fils du docteur Klotz, alors également lycéen à Toulon, qu'il n'avait pas connu cette mesure d'exclusion. Elle ne semble donc pas avoir été systématique. Pour le jeune Jacques-Armand Weill rentré seul chez lui, commence une année agréable car il avait un vélo et, selon ses dires, il n'a *" rien foutu "* en suivant des leçons particulières.

Après cette année " sabbatique ", voici comment il fit un certain apprentissage de la clandestinité.

En 1943, il est envoyé dans le Vercors comme pensionnaire dans une institution hôtelière à Autrans pour suivre des cours donnés par de jeunes professeurs dont il a très vite appris qu'ils étaient des officiers d'active planqués là, et qu'ils étaient en train de monter le maquis du Vercors. Avant de partir de La Seyne, le jeune Weill avait eu une fausse carte d'identité au nom de Weillon, qui le faisait naître dans une ville dont les archives avaient été brûlées. Là, il a commencé à comprendre un peu la situation, mais pour lui elle s'apparentait à *" une guerre de religion, un mini-pogrom "*. Au Vercors, ses " profs " résistants l'ont initié à l'éducation civique en même temps qu'au nettoyage des armes et à la collecte des informations aux confins des zones maquisardes. Pour un garçon de quatorze ans *" c'était drôle, mieux que de jouer aux indiens, avec l'impression de grandir, de vivre "*. Le retour sur La Seyne, au moment de l'attaque du Vercors en mai 1944 est une vraie épopée : il revient sous les bombardements, lors du débarquement allié.

Y a-t-il eu des soutiens dans la population ?

A une certaine époque, madame Schil, enfant, trouvait bizarre de devoir aller coucher un soir chez l'un, le lendemain chez l'autre, chez des amis de ses parents ; l'un d'eux, monsieur Chauvy, avait une superbe propriété dans le quartier Laurent et faisait fonction de consul de Suisse. Ce n'est qu'après la guerre qu'elle a réalisé le courage qu'avait eu ces Seynois qui l'ont cachée. Elle est tout particulièrement reconnaissante à Gerda Steen, sa gouvernante norvégienne de mère allemande, d'avoir été là lors des visites répétées de la gestapo, et d'avoir affirmé, au risque de sa vie, que le docteur était absent. Madame Schil a tenté plus tard de faire obtenir à sa gouvernante la médaille des Justes⁹, car elle est persuadée que son intervention les a sauvés, elle et ses parents.

Pour Jacques-Armand Weill, son père a dû sa survie à plusieurs facteurs, en premier lieu, au hasard qui fait que dans le Var le quota en médecins juifs autorisés n'était pas atteint. Il a aussi eu l'appui du président du conseil de l'ordre des médecins qui a accompagné son père lors de sa première convocation par la police française le 24 juin 1941, au commissariat spécial de Toulon. Ce qui est sûr c'est que son père a exercé normalement depuis son arrivée

⁹ Dans la tradition biblique, le juste est celui qui répare l'injustice, protège et défend la victime persécutée. Après la guerre fut créée une médaille des Justes pour reconnaître l'action de gens simples et courageux qui avaient sauvé des Juifs pendant la Guerre.

en 1940, jusqu'à la Libération ; il m'a donné aussi une autre explication fort intéressante mais que je n'ai pu vérifier : son père aurait eu un soutien actif des Chantiers de La Seyne. Pierre Fraysse¹⁰ et un de ses proches, une personnalité importante de la Résistance, auraient menacé les autorités allemandes d'une action de grève aux chantiers si le docteur Weill était arrêté ; et il ajoute que le jour de la convocation de son père, il y aurait eu une action de grève aux chantiers. En revanche ce qui est confirmé par plusieurs témoignages, c'est la popularité du docteur auprès des ouvriers des chantiers et la reconnaissance des services qu'il aurait rendus à la Résistance en tant que médecin.

Un entrepreneur en travaux publics, Charles Corneloup, condamné à la Libération pour collaboration¹¹, a également protégé la famille Weill : c'est lui qui les avertissait de la visite de la Gestapo et qui a invité les Weill à confier leur fille aux bons soins de sa mère. Celle-ci possédait une maison à Aix ; Francine Schil y a passé environ 18 mois en suivant une scolarité normale au lycée d'Aix (sous le faux nom, elle aussi, de Weillon). Monsieur Corneloup, dont l'entreprise avait prospéré en participant à la construction des défenses militaires allemandes, a été déchu par décision préfectorale de ses fonctions de chef d'entreprise. Cette déchéance professionnelle a été prononcée en 1946, pour un temps limité en raison des services rendus à la Résistance : il aurait évité le départ de jeunes en Allemagne dans le cadre du STO (Service du Travail Obligatoire.)

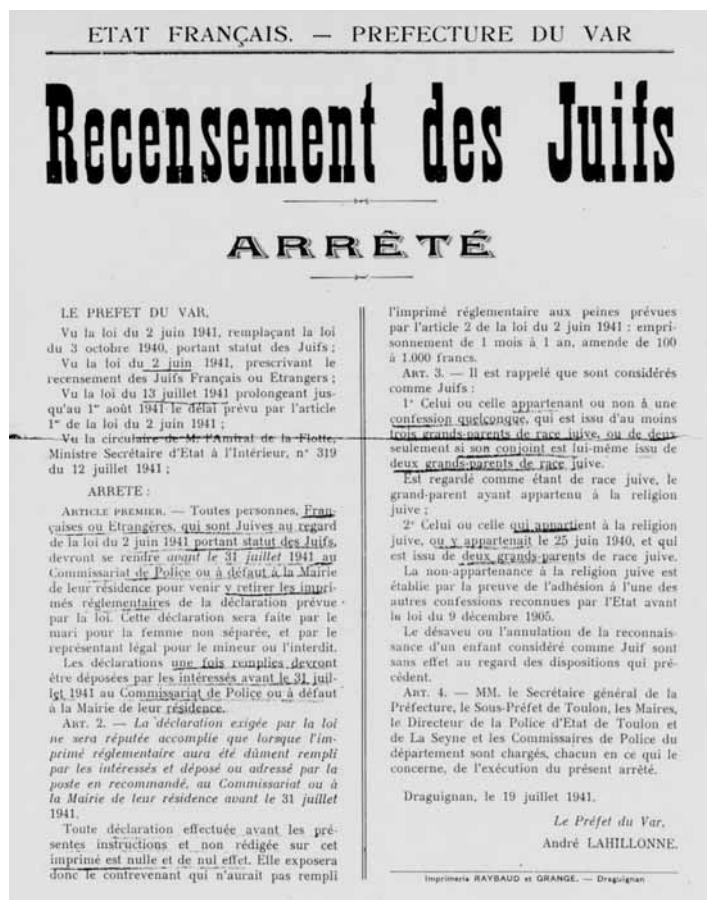
4. En septembre 1943, le piège se referme tragiquement

La débâcle italienne met fin à la protection des Juifs face à la volonté d'extermination nazie. Cette protection s'exerçait sur toute la zone que les Italiens avaient occupée depuis novembre 1942, le Var compris. Ainsi c'est eux qui en février 1943, s'étaient opposés à l'apposition du tampon JUIF sur les cartes d'identité et d'alimentation des Juifs français et étrangers, exigée par Vichy. Peut-être y avait-il ici ou là des tentatives de résistance au sein même des administrations françaises ? La demande d'explication adressée par le préfet de Marseille¹² à celui du Var, le donnerait à penser : il vient d'apprendre par la police que certains commissariats et mairies n'auraient pas apposé le tampon JUIF " sous prétexte qu'ils n'auraient pas disposé du tampon nécessaire ".

En septembre 1943, la Gestapo anti-juive fait son entrée à Nice ; elle va pouvoir enfin s'en prendre aux Juifs français qui selon le chef de ce service de la Gestapo Rötke, " sont les plus nuisibles, c'est-à-dire des Juifs riches et influents ". Il a prévu une opération de ratissage des zones frontalières vers l'intérieur pour éviter des fuites en direction de la frontière. Serge Klarsfeld dans son " *Calendrier de la persécution des Juifs de France* " relate ces faits et ajoute que les rafles opérées à partir de Nice ont été parmi les plus terribles menées en Europe de l'Ouest. (doc 5). C'est presque la moitié de la population juive du Var qui est ainsi brutalement frappée.

Les Juifs arrêtés en septembre 1943 sont présentés par les Allemands comme " des Juifs dont l'Etat allemand suspectait les sentiments " ¹³. Les listes sont prêtes depuis longtemps.

Il s'agit pour la plupart de Juifs français souvent alsaciens comme le docteur Klotz qui, âgé de 52 ans en 1943, avait été mobilisé dans l'armée allemande en 1914, et s'est installé comme médecin à La Seyne, en janvier 1941. J'ai



¹⁰ Responsable politique, membre du parti radical-socialiste jusqu'en 1934, fortement impliqué ensuite dans le combat anti-fasciste et la Résistance.

¹¹ Archives départementales du Var, 2W40

¹² Archives départementales du Var, 7M1.

¹³ Guillon (J.-M.), op.cit., p.262

MEMENTO

de la Législation des Questions Juives à l'usage des Maires et des Brigades de Gendarmerie

I. — COMMENT RECONNAITRE LA QUALITE DE JUIF

(Loi du 2 juin 1941, n° 2332, J.O. du 14 juin 1941, p. 2475 et suivantes)

1° EST JUIF :

Celui ou Celle :	
Qui est avant le 20 juin 1940	Qui a
De religion, quelle qu'elle soit.	3 grands-parents de race juive ou de religion juive.
De religion juive, ou est sans religion (2).	2 grands-parents de race juive ou de religion juive.
De religion reconnue autre que la religion juive (1), mais marié à une (ou un) juive (ou juif) (3).	2 grands-parents de race juive ou de religion juive.
Le ménage dont chacun des époux appartient à une religion reconnue autre que la religion juive.	Pour chacun des époux, deux grands-parents de race ou de religion juive.

2° N'EST PAS JUIF : (4)

Celui ou Celle :	
Qui est avant le 20 juin 1940	Qui a
De religion reconnue autre que la religion juive (1).	Aucun grand-parent juif.
De religion juive ou sans religion.	3 grands-parents aryens.
De religion reconnue autre que la religion juive et non marié à un juif.	2 grands-parents aryens.

(1) La non appartenance à la religion juive s'administre par la preuve (Certificat de baptême), de l'adhésion à une religion reconnue par l'Etat avant la loi du 9-12-05, autre que la religion juive, à savoir : Catholicisme ou protestantisme.

(2) Le fait de ne pas avoir de religion fait présumer la religion juive.

(3) Marié à une personne ayant deux grands-parents juifs.

(4) Ne sont pas considérés comme Juifs en regard de la loi du 2 juin 1941, les « Karaimes » qui forment une secte de Russes qui ont embrassé la religion israélite mais qui ne sont pas de race juive. (Consulter les Directions Régionales de la S. E. C. qui détiennent la liste des membres de cette secte — note de renseignements n° 5).

appris récemment par son fils aîné, Pierre Klotz, médecin également en Alsace, les circonstances de l'arrestation de son père. La Gestapo est venue à leur domicile aux Sablottes, alors que son père était à son cabinet, 58, cours Louis Blanc. Sa femme réussit à le prévenir, mais c'est elle que la Gestapo revient arrêter. Pendant ce temps, le docteur Klotz, soupçonnant (à tort) un collègue de l'avoir dénoncé, se rend chez lui avec le président du conseil de l'ordre. Ce médecin milicien négocie avec la Gestapo : si le docteur se constitue prisonnier, elle libérera sa femme et selon le fils Klotz, le plus étonnant c'est que sa mère a été effectivement libérée. Lui-même, par le canal de la Résistance à laquelle il avait pris part à Clermont-Ferrand où il était étudiant en médecine, apprend l'arrestation de son père et le danger qui pèse sur toute la famille ; il réussit alors à la ramener et la cacher en Auvergne, chez des amis qui avaient fui La Seyne et les bombardements. Pierre Klotz m'a raconté comment, par chance, son père a survécu à sa déportation à Auschwitz. Il a été rapatrié en juin 1945 à Paris.

Quant à Nessim Laïk qui n'a pas eu cette chance, il est vraisemblable que son nom a été porté, comme celui de tous les Juifs originaires d'Algérie, sur une liste spéciale qui a été communiquée aux Allemands. Les témoignages évoquent également une dénonciation concernant la présence ce jour-là et à cette heure-là, de la famille Laïk qui s'absentait souvent en ces temps incertains. Les dénonciations, on le sait, ont été à ce moment là sollicitées par les autorités allemandes au moyen de fortes primes, mais ont pu être aussi spontanées, avec des motivations diverses.

Le commissaire de police de La Seyne dans son rapport¹⁴ parle de l'arrestation " d'un sieur Laïk de race juive " en précisant qu'à 11h55, deux policiers allemands en civil, venus en voiture automobile, se sont présentés revolver au poing à son domicile sous prétexte qu'il détenait des tracts et lui ont intimé l'ordre de les suivre. Ils ont emmené en même temps le jeune Laïk Maurice, son fils. Le commissaire ajoute : " Aucun renseignement n'a pu être recueilli sur la destination qui a été donnée aux sus-nommés "

POLICE REGIONALE
DE MARSEILLE

CHRONOSCRIPTION
DE TOULON

D. - 24.137

TOULON, le 29 SEPTEMBRE 1943

LE COMMISSAIRE GENERAL DE LA POLICE
REGIONALE DICTAT DE TOULON

à Monsieur le PREFET DU V.A.R.
DRAGUIGNAN

Objet : Arrestation d'un sujet juif et de son jeune fils.

J'ai l'honneur de vous reproduire ci-après, le texte d'un rapport qui vient de m'adresser M. CHEVALER, Commissaire de Police de La Seyne, sur l'arrestation dans cette ville d'un sieur LAÏK, ressortissant de race juive.

" LA SEYNE, le 28 Septembre 1943

Le Commissaire de Police de La Seyne
à Monsieur le Commissaire Central de Police
à TOULON

" J'ai l'honneur de vous rendre compte que ce jour, 28 Septembre à 11 heures 55, deux policiers allemands en civil venus en voiture automobile, se sont présentés revolver au poing au domicile du sieur LAÏK Nessim, courtois, 42 Cours Louis Blanc à La Seyne et sous prétexte qu'il détenait des tracts, lui ont intimé l'ordre de les suivre. Ils ont emmené en même temps, le jeune LAÏK Maurice Jacques, son fils.

" M. LAÏK Nessim, dit Simon, né le 1er Juillet 1896 à MASCAR (Oran) de feu Haïm et de ESCATO Esther, de nationalité française et de race juive, est marié à la sieur BEN CHOUKI Perahé, née le 24 AOUT 1907 à TUNISIE, de Eliaou et de BENICHOU Marie, de race juive également. Il est père de trois enfants, 1944 de ELIAS, 8 ans et 27 mois. C'est l'aîné, LAÏK Maurice Jacques qui a été arrêté en même temps que le père.

" M. LAÏK qui réside dans notre ville depuis plusieurs années, y exerce le commerce de vêtements de confection, comme en l'éthargie du fait de la situation actuelle. Les renseignements le concernant sont favorables. Il a accompli plusieurs de service dans un régiment de sapeurs.

" Aucun renseignement n'a pu être recueilli sur la destination qui a été donnée aux sus-nommés."

LE COMMISSAIRE GENERAL :

Hocul



M. et Mme Laïk et deux de leurs enfants
Maurice est derrière sa maman

Le commissaire de police de La Seyne dit ne rien savoir de la destination des personnes arrêtées - cela est confirmé par l'historien Jean-Marie Guillon - la SD (le service de sûreté des SS, en liaison avec la Gestapo) avait gardé le secret et n'autorisait aucune visite dans la cinquantaine de cellules qu'elle s'était réservées à la prison de Toulon, en vue de ces rafles de septembre.

La destination finale on la connaît hélas, elle a été pour tous Drancy, puis Auschwitz¹⁵ dans des convois de 1000 juifs à chaque fois : convoi n° 60 pour le docteur Klotz, convoi n° 61 pour le père et le fils Laïk (les 7 et 28 octobre 1943). 31 survivants pour le premier convoi, 42 pour le second.

En 1945, le comité local de libération de La Seyne a transmis au préfet du Var¹⁶ comme il le lui a été demandé, le nombre de fusillés et de déportés ; les chiffres sont transmis par catégories de victimes visées (doc 6) : il distingue bien les trois déportés pour fait de résistance ou d'appartenance politique, des trois autres avec mention " Juifs français " pour les Laïk et simplement " Juif " pour le docteur Klotz.

Alors pourquoi une plaque qui fait du père et du fils Laïk, des héros de la Résistance ?

Le 6 avril 1949, une délibération du conseil municipal de La Seyne¹⁷ décide de l'attribution de dénominations à diverses voies de la Ville qui vient de recevoir la croix de guerre étoile de Vermeil, en hommage à la conduite de ses habitants pendant l'occupation. " Pour que les héros disparus qui ont fait le sacrifice de leur vie pour une noble cause ne demeurent pas inconnus " la place délimitée par le cours Louis Blanc, les rues République, Carvin, Cyrus Hugues s'appellera : " Laïk Simon et Maurice " ; cette plaque a été posée 2 ou 3 ans plus tard avec la mention " Laïk, père et fils, héros de la Résistance, morts en déportation ".

Or comme dit l'historien André Kaspi " tous les Juifs n'ont pas été résistants et tous les résistants n'ont pas été Juifs " ¹⁸ ; mais on est au début des années 50, il importe d'exalter l'unité de la Résistance et il n'y a pas alors de place pour la dénonciation d'un crime racial.

Il y a donc eu 3 déportations parmi les 44 juifs recensés en octobre 1943, ce qui représente un pourcentage bien inférieur à celui de l'ensemble de la France, durant toute l'occupation. L'historien André Kaspi estime que c'est en France qu'il y a eu le pourcentage le plus faible de Juifs déportés (doc 7). Si ces chiffres veulent dire quelque chose, ils peuvent permettre d'affirmer que La Seyne a été relativement épargnée, puis brutalement frappée (ces trois déportations ont eu lieu à dix jours de distance). On peut mesurer la peur qui a dû s'installer parmi les Juifs réfugiés à La Seyne car on n'en recense plus que 13 à la fin du mois d'octobre alors qu'ils étaient 44 au début du mois. Où ont-ils fui, comment se sont-ils cachés ?



¹⁵ Klarsfeld (S.), *Calendrier de la persécution des juifs de France, 1940-44*.

¹⁶ Archives départementales du Var, 1W72

¹⁷ Archives municipales La Seyne, service culturel, extrait séance du 6.4.1949, p.147.

¹⁸ Kaspi (A.), *Les juifs pendant l'occupation*, Points Histoire 1997, p.320.

Dans le contexte politique actuel caractérisé par un certain climat xénophobe et où on a recours à la loi pour isoler, stigmatiser telle ou telle partie de la population, j'ai été frappée de découvrir dans des cartons d'archives qui paraissent proches, la froide mécanique législative xénophobe et antisémite mise en place par Vichy, pour exclure les Juifs de la communauté nationale. Ceux que Xavier Vallat commissaire général aux affaires juives considérait comme " *non assimilables*."

De découvrir aussi à travers les témoignages le rôle de gens courageux qui ont résisté comme ce responsable du Groupe de Travailleurs Etrangers de Miramas en facilitant l'évasion de nos deux Allemands hospitalisés à La Seyne. Il y a aussi tous ceux qui ont caché et hébergé des enfants juifs en danger.

Il y a des faits étonnants et plus anecdotiques qui se sont passés : Madame Schil et son frère m'ont tous deux raconté qu'ils se souvenaient d'avoir vu venir chez eux pour écouter une émission de Radio-Londres en langue allemande, des soldats allemands stationnés à la " commandantur ", jouxtant leur maison, au 5 rue de Belfort. Il est vrai, ces faits se passent à la veille du débarquement.

+ fils 173

CC

Nom : LAIK B

28 OCT 1943

Prénoms : Maurice, Simon

Date Naissance : 1.9.26

Lieu : Tlemcen

Nationalité : f.m.

Profession : connu

Domicile : La Seyne / mer
Van

u. 3E

C. I. val. jusqu' Mars. 22.10.43

Fichier du camp de Drancy

Je pense surtout au rôle ambigu joué par Charles Corneloup : en homme d'affaires, il participe à la collaboration avec l'Allemagne qui est non seulement légale mais encouragée par le gouvernement de Vichy, mais il n'est pas insensible au sort de voisins menacés parce qu'ils sont Juifs et il utilise sa notoriété pour les aider.

Je voudrais, avant de conclure, citer cette phrase d'Imre Kertész, prix Nobel de littérature, extraite de son livre " *Un être sans destin* " où il relate ce qu'a été son expérience d'interné dans un camp de concentration à quinze ans " *On ne peut pas tout me prendre, il m'est impossible de n'être ni vainqueur, ni vaincu, de ne pouvoir avoir raison et de n'avoir pas pu me tromper, de n'être ni la cause ni la conséquence de rien.* " ¹⁹

Il me semble que lutter contre l'oubli au nom du devoir de mémoire ne suffit pas et qu'il faut approfondir le travail historique amorcé ici pour permettre de comprendre, de donner un sens à la tragédie, à cette négation de leur être qu'ont subie les déportés. On leur doit la vérité.

+ frère 173

CC

Nom : LAIK B

28 OCT 1943

Prénoms : Maurice

Date Naissance : 23.9.28

Lieu : Marseille

Nationalité : f.m.

Profession : étudiant

Domicile : La Seyne / mer
Van

C

C. I. val. jusqu' Mars. 22.10.43

+ Marseille

Fichier du camp de Drancy (enfants)

¹⁹ Kertész (I.), *Un être sans destin*, Actes Sud, 1997, p.359.

DOCUMENT N°1.**Enumération des juifs résidents à La Seyne.**
(27 073 habitants selon recensement de 1936)

Avant le 1^{er} septembre 1939= 9 personnes (4 femmes, 5 hommes)

Après le 1^{er} septembre 1939= 33 personnes (15 femmes, 18 hommes)

Juifs étrangers		Juifs français	
1941	= 11	1 ^{er} décembre 1943	= 41
1942	= 6	Février 1943	= 30
Fév. Mars 1943	= 5	15 octobre 1943	= 44
15 octobre 1943	= 4	30 octobre 1943	= 13
15 novembre 1943	= 2	15 novembre 1943	= 14

DOCUMENT N°2.**Liste des juifs Français et étrangers à La Seyne (24.02.43)**
En vue de l'apposition de la mention « juif » sur titre d'identité et carte d'alimentation.

Juifs français (30)		Juifs étrangers (5)	
Professions	Origine géographique	Professions	Nationalité
9 femmes sans profession	8 Alsace-Lorraine	1 femme ss prof.	2 Allemands
8 jeunes (écoliers, étudiants)	8 région parisienne	1 voyageur de commerce	1 Hongrois
3 professions de santé (2 médecins, 1 infirmière)	8 autres régions de France (4 Marseille, 2 Algérie)	1 mécanicien	1 Russe
3 cadres (ingénieurs – entrepreneur)	2 Allemagne	1 manœuvre	1 Soviétique
2 commerçants	1 Turquie	1 homme ss prof.	
3 salariés dans le commerce	1 Pologne		
2 ouvriers (dont 1 soudeur à l'arc)	1 Brésil		
1 homme ss prof.	1 Italie		

Document N°5**Les arrestations dans le Var en septembre 1943**

19 à Toulon

10 à Bandol

3 à Salernes

3 à La Seyne (KLOTZ le 18 septembre et les LAÏK père et fils le 29 septembre).

Selon comité deuxième guerre mondiale :

Entre septembre et octobre = 57 arrestations soit 42% des juifs du Var.

DOCUMENT N°6.**Liste des fusillés et déportés selon le rapport du Comité Local de La Seyne au Préfet du Var 1945**

9 fusillés (6 à La Seyne)

3 déportés pour fait de résistance et d'appartenance politique.

« autres déportés : Laïk père et fils laissant Madame Laïk et 2 jeunes enfants (juifs français)
docteur Klods (Klotz) (juif) »

DOCUMENT N°7.**% de juifs déportés (selon André Kaspi « Les juifs pendant l'occupation »)**

France = 23% (75.721/ 330.000)

Belgique = 55%

Allemagne = 66%

Les câbles sous-marins à La Seyne-sur-Mer

III - L'ère des fibres optiques (1986-2003)

Gérard Fouchard,

*Ingénieur, conseiller dans le domaine
des câbles sous-marins*

La transmission d'informations à distance par fibres optiques a suivi un long cheminement. De l'étude théorique de deux chercheurs de l'université de Southampton (1966) au câble Marseille-Ajaccio (1987), date de la première liaison commerciale construite par l'industrie française, plusieurs étapes ont été nécessaires :

1970 - premières fibres de laboratoire produites aux Etats-Unis par la société américaine Corning, 1975 - Corning produit des fibres à faible perte.

1978 - 1981 - plusieurs essais aux Etats-Unis, en France et au Japon démontrent que les fibres optiques remplaceront les câbles coaxiaux pour transmettre les informations à grande distance.

1982 - Antibes - Nice,

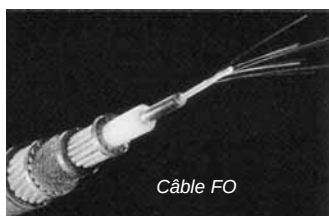
1984 - Antibes - Port Grimaud

1987 - Marseille - Ajaccio.

Comme lors des débuts de la génération précédente, les premières liaisons expérimentales sont posées en Méditerranée à partir de 1982 avec les navires basés à La Seyne-sur-mer.

La construction du nouveau réseau de câbles à fibres optiques

Les quatre grands constructeurs de câbles sous-marins, pilotés par leurs administrations, installent un transatlantique (TAT 8) et un transpacifique à fibres optiques en 1988. Les circuits sont numériques, contrairement au coaxial qui offre des circuits analogiques. Les capacités sont supérieures, plus de 8.000 circuits téléphoniques par câble. Progressivement, un troisième réseau de câbles sous marins se met en place qui atteindra 650.000 Km en 2001, c'est-à-dire autant que le réseau télégraphique à son maximum dans les années 1930.



La technologie du 20ème siècle s'est développée en 4 étapes, marquée par un câble transatlantique de référence. Au TAT 8 de 1988

(8.000 circuits), succède TAT 9 en 1992 (16.000 circuits), puis TAT 12 en 1995, puis TAT 14 en 2000. Les capacités ont été multipliées par 3.000 entre 1988 et 2000.

Branching Unit



Du côté industriel, Alcatel signe avec Pirelli un accord de coopération dès 1987, ce qui permet aux deux industriels de construire le nouveau réseau méditerranéen et d'en éliminer le constructeur britannique. Pour Alcatel, c'est un premier pas avant de s'implanter en Australie et de devenir le premier constructeur européen en 1994 après l'achat de STC. Alcatel devient ensuite le premier constructeur mondial à partir de 1998 (70.000 Km posés en 2001) avant la crise des télécommunications qui éclate en 2001.

Depuis sa privatisation, France Télécom connaît une évolution différente du fait de la dérégulation des télécommunications et des règles fixées par la Communauté Européenne (1995). La direction s'impose de nouveaux objectifs : s'implanter dans le monde entier. C'est la période de construction de deux réseaux terrestres en Amérique du Nord et en Europe, reliés par des câbles sous-marins en service. Simultanément, des secteurs d'activité sont abandonnés ou filialisés : enseignement, recherche et... câbles sous-marins avant la période des dérives 2001 - 2002. France Télécom Marine est créé le 1 janvier 2000 avec pour objectif d'assurer la rentabilisation des trois navires câbliers, mais la société est créée trop tard (heureusement ?) pour être recédée.

Dans le cadre d'une politique nationale, France Telecom et Alcatel étaient complémentaires mais les nouvelles règles interdisent ces accords nationaux. La déréglementation pousse l'opérateur national à rechercher des parts de marché à l'étranger pour compenser celles qui sont perdues en France. Le constructeur, pour sa part, recherche des alliances industrielles qui lui permettent de devenir le premier constructeur mondial à la fin du siècle. Les deux stratégies ne sont pas compatibles.

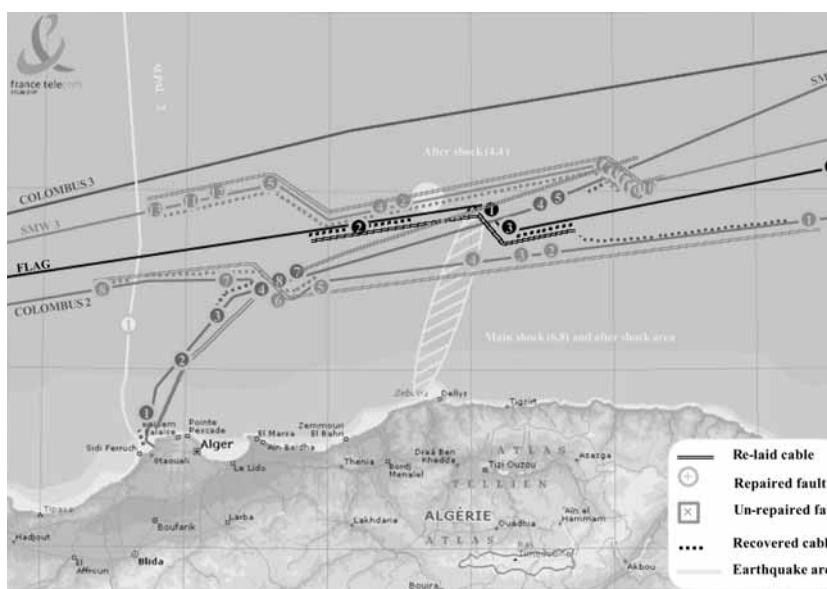
Les câbles désertent le littoral français, en particulier la Méditerranée. Les centres de La Seyne-sur-mer, Canet Plage et Martigues perdent leur fonction d'accueil des câbles sous-marins lorsque les câbles sont abandonnés. Il ne reste plus qu'un centre Méditerranéen (Marseille) qui accueille deux liaisons à fibres optiques : SEA-ME-WE 2 1994 et France – Grèce 1996. La Sicile devient le centre du réseau méditerranéen et il y a deux causes principales :

(1) la nouvelle réglementation française pour l'attribution des concessions d'atterrissement,

(2) le manque d'investissement des opérateurs français dans le réseau.

Alors que la Sicile est déjà au centre du réseau de câbles sous-marins de Méditerranée, le réseau national italien s'appuie sur un réseau entièrement sous-marin. Par contre, la France compte peu de câbles sous-marins régionaux à part la boucle varoise sur les îles d'Hyères, les deux liaisons sur la Corse et deux liaisons côtières en Corse. Au-

cun câble international n'aboutit sur le littoral méditerranéen depuis 1996 alors que le réseau mondial n'a jamais été aussi important.



Le réseau de Méditerranée

Liste des câbles de télécommunications à fibre optique posés en Méditerranée à partir de 1982 pour desservir le territoire français.

A partir de 1996, depuis la mise en service des câbles à amplification directe, le réseau français a perdu son rôle de point de transit entre le Nord de l'Europe et l'Orient et les télécommunications sous-marines entre l'Europe et l'Orient empruntent la route Gibraltar – Alexandrie comme à l'époque du télégraphique. Sources : Alcatel et France Télécom.

Date	Atterrissements	Const.	Long (km)	Capac.	Propriétaire
1982	Nice - Antibes	Alcatel	20	Expérim.	Centre Nal d'Etudes des Telec.
1984	Antibes - Port Grimaud	Alcatel	80	2 paires x 280 Mbits	Centre Nal d'Etudes des Telec.
1987	Marseille - Ajaccio	Alcatel	389	2 x 280 Mbits	France Télécom
1991	Ajaccio – Olbia (Sardaigne)	Alcatel	160	12 paires sans répéteur	France Télécom / Télécom Italia
1992	Cannes – Ile Rousse	Alcatel	190	6 paires SR	France Télécom
1992	Martigues – Barcelone (Esp.)	Alcatel	395	2 x 560 Mbits	France Télécom / Telefonica
1995	Marseille – Alexandrie (SeaMeWe 2)	Alcatel/ Pirelli	2350	2 x 560 Mbits	Consortium de 52 opérateurs de 41 pays
1995	Marseille – La Canée (Grèce)	Alcatel	2345	2 x 560 Mbits	France Télécom/OTE Grèce
1995	Monaco – Savone (Italie)	Pirelli	135	SR	Monaco Télécom / Télécom Italia
1995	Toulon – Ajaccio (CC5)	Alcatel	299	6 p x 622 Mbits (SR)	France Télécom
1997	Le Lavandou – Iles Levant - Port Cros - Porquerolles - Giens	Alcatel	45	SR	France Télécom et Marine Nationale
1999	Calvi – Saint-Florent	Alcatel	85	SR	France Télécom
1999	Propriano – Ruppione (Ajaccio)	Alcatel	45	SR	France Télécom
2002	Câble de l'observatoire Antares	Alcatel	45	28 paires	CNRS – IN2P3

La période 1995 – 2001 est particulièrement faste pour les câbliers français qui posent des câbles dans le monde entier. Pour la première fois, deux navires de pose sont en activité : Le *Vercors* qui a été remplacé en 2002 par le *René Descartes* et le *Fresnel*, nouveau navire construit en 1997 mais vendu en 2003. En 1997 et 1998, les deux navires ont posé la majeure partie du câble SEA-ME-WE 3, un réseau de 40.000 km partant de Emden en mer du Nord, vers Gibraltar, l'Égypte, la mer Rouge, Singapour, le Japon et l'Australie et une trentaine de pays terminaux dont la France (Penmarc'h), mais pas d'escale sur le littoral méditerranéen français.

L'intervention sous la mer

En septembre 1994, les navires de Méditerranée ont été équipés d'un outil supplémentaire, un sous-marin télécommandé (ou ROV). Le *Scorpio 2000*, embarqué sur le *Raymond Croze* a une puissance de 75 CV ; il a été remplacé en 2001 par Hector, unité de 250 CV construite par une société de Fuveau dans les Bouches-du-Rhône.

Le navire de pose ensouille le câble en tirant une charrue sous-marine télécommandée et en 1974, le *Vercors*



Le *Vercors* à Sydney (Australie)

était le seul navire à exploiter la charrue américaine. Pour réparer les câbles ensouillés, les navires de pose doivent utiliser un sous-marin télécommandé. Ces deux équipements ont demandé un effort de recherche considérable et le choix de télécommander ces outils et de ne pas demander aux hommes d'intervenir dans les profondeurs marines est délibéré. France Telecom participe au programme de l'opérateur américain AT&T lancé en 1975 : le sous-marin télécommandé *Scarab* définitivement opérationnel en 1980 et le *Vercors* doté d'une charrue fabriquée par deux entre-

prises du littoral SIMEC (de Fuveau) et ECA (de La Garde) en 1980.

Une équipe d'ingénieurs et techniciens, la plupart employés à La Seyne-sur-mer, ont participé aux deux programmes de développement de véhicules télécommandés à une époque où l'industrie pétrolière et la recherche militaire¹ favorisaient plutôt la pénétration humaine (programmes Janus de Comex – Gismar). Les nouvelles versions de charrues : *Elise 2*, *Elise 3*, *Elodie* ; les engins autonomes *Castor 1* et *Castor 2* et les sous-marins télécommandés *Scorpio* et *Hector 1*, *Hector 2*, *Hector 3*... ont été expérimentés dans les rades des Sablettes, d'Hyères, de La Ciotat ou près de Marseille.

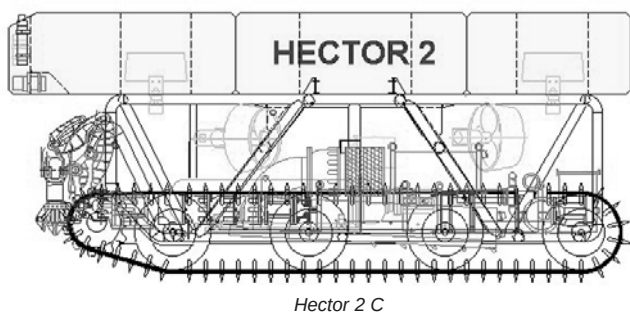
Il y a une grande coopération entre tous les utilisateurs du milieu sous-marin : les donneurs d'ordre sont la Marine Nationale (Certsm ou Gismar), Comex et l'industrie pétrolière, EDF, France Télécom. Tous ont des objectifs différents mais ils permettent aux nombreuses entreprises spécialisées de participer à la conquête des abysses : Comex, Eca, Simec, Travocéan, Intersub, Cybernetic, Sermar .. Toutes ont apporté leur compétence, de nombreuses entreprises sont toujours en activité. Tous se mobiliseront, en particulier France Télécom, pour que le site de La Seyne soit sélectionné pour l'installation du projet de recherche Antares².



Scorpio 2000 - mise à l'eau

1 Le CERTSM de l'arsenal de Toulon développait un système ROV (ERIC) semblable au *Scarab* des opérateurs de télécommunications qui fut mobilisé à deux reprises sur le *Vercors* pour récupérer la charrue perdue en opération.

2 ANTARES – Projet développé par le Laboratoire de Marseille du CNRS (IN2P3) consistant en l'installation d'un télescope sous-marin dont le rôle est d'identifier le passage de neutrinos par le biais de leur rayonnement associé dans son volume de détection (première phase : 0,1 Hm3 – seconde phase prévue 1 km3).



Hector 2 C

L'entretien du réseau de Méditerranée.

Le tremblement de terre d'Alger – Rouiba.

Cette protection n'élimine pas les réparations. Un Accord global pour l'entretien du réseau a été signé le 25 novembre 1992 (*Accord MECMA – Mediterranean Cable and Maintenance Agreement*). Il prévoit un navire italien, puisque le réseau italien est désormais majoritaire en Méditerranée. L'entretien du réseau demande l'utilisation d'outils d'intervention sous la mer : sous-marins télécommandés (ROV), charrues, tracteurs autonomes d'ensouillage...

Comme les câbles à fibres optiques sont systématiquement ensouillés au fond de la mer au moment de leur pose, leur entretien présente quelques difficultés. Le chalutage et l'ancrage des navires sont en cause dans plus de 60 % des cas, les autres difficultés se partageant entre les défauts techniques, l'usure naturelle et les accidents géologiques. Ce fut le cas ce 21 mai 2003 lors du tremblement de terre de Rouiba près d'Alger qui emporta les câbles atterrissant à Alger mais aussi ceux longeant la côte dans les abysses de la Méditerranée. Ce jour-là, l'Algérie est brutalement privée de ses télécommunications extérieures et de sa télévision. Les grands câbles au large constituant la boucle du réseau Internet mondial, celui-ci est temporairement

surchargé. Rapidement les navires de l'accord de Méditerranée : le *Raymond Croze* (La Seyne), le *Teneo* (basé à Valence), le *Teliri* et le *Certamen* (Catane), se dirigent vers Alger pour réparer les cinq câbles coupés.

Tous ces navires sont liés par un accord regroupant leurs armateurs et tous les opérateurs méditerranéens propriétaires des câbles. Cet accord lorsqu'il a été signé le 25 novembre 1992 (*Accord MECMA*) formalisait sous une forme globale tous les accords bilatéraux signés entre la direction des câbles sous-marins et les administrations propriétaires de câbles des années 80. Le réseau italien étant désormais majoritaire, et la Sicile se trouvant au centre du réseau, l'accord prévoyait un navire italien. Mais un navire espagnol était également prévu (à temps partiel).

Cet accord, en vigueur à partir de janvier 1993, a été renouvelé en 1998. Depuis, les silhouettes du *Teneo* espagnol et des deux navires italiens (*Certamen* et *Teliri*) sont devenues familières aux Seynois.

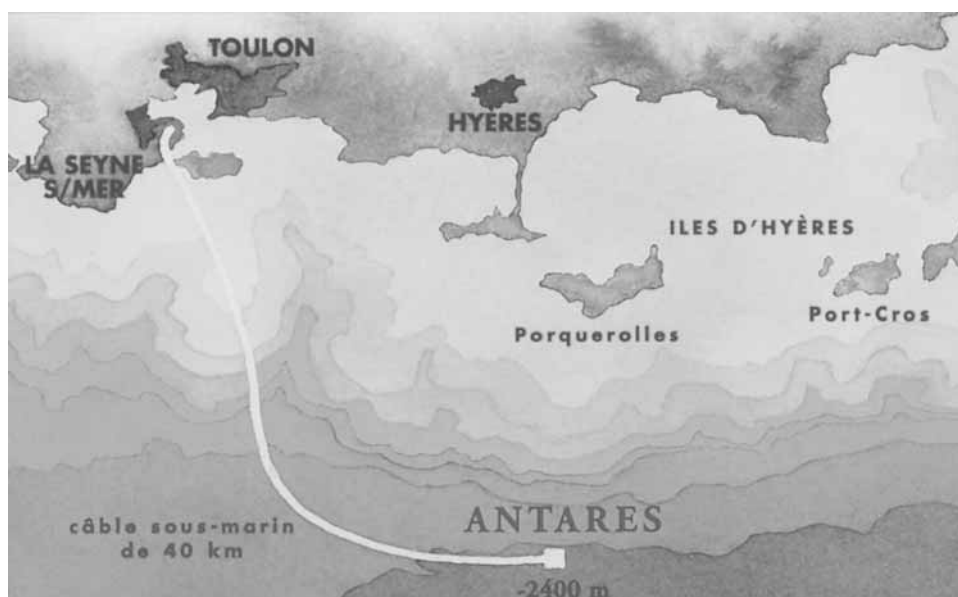
Les versions françaises de ces outils ont été construites par des industriels locaux, contribuant à enrichir l'activité des nombreuses entreprises de la région qui étaient spécialisées dans les travaux sous-marins. Outre ECA et SIMEC, France Télécom a maintenu de nombreux contacts avec la Marine Nationale (CERTSM, GISMER etc.), mais aussi COMEX, SERRA, IMPRESUB, FOSELEV, SERMAR, SAMAR, contribuant à faire de La Seyne un ensemble d'entreprises spécialisées dans les travaux sous-marins.



Le Raymond Croze - 1983



SMW2 à La Seyne



Le projet Antarès installé dans les locaux de l'Institut Michel Pacha.

Les câbles sous-marins ne sont pas réservés aux câbles de télécommunications. D'autres secteurs s'intéressent aux propriétés des fibres qui ont le grand intérêt de ne pas trop affaiblir les signaux numériques permettant d'installer des équipements, des détecteurs, voire des télescopes en mer, loin des perturbations terrestres. Deux projets récents sont significatifs : le projet Antarès du CNRS (La Seyne-sur-mer) et le réseau du CEA en Antarctique (Iles Crozet).

Le réseau du CEA, initialement installé en février/mars 2000 par un navire non spécialisé, n'avait pas été mis en service. Après une expertise du CEA, le réseau a été relevé puis reposé par le *René Descartes* en Mars 2003. C'est la première opération de ce nouveau câblage qui remplaça le *Vercors*³.

Pour la validation du projet Antarès, France Télécom a mis la liaison expérimentale Antibes – Port Grimaud 1982 à la disposition du CNRS. Le câble fut relevé et reposé devant les Sablettes par le câblage *Raymond Croze*, permettant une première expérimentation. Ensuite, France Télécom a mis la liaison Marseille – Ajaccio 1987 à la disposition du CNRS permettant de valider le projet. Dans le projet définitif actuel, le câble sous-marin aboutit aux Sablettes dans les installations de France Télécom. Dans ce projet du plus haut intérêt pour notre ville, le CNRS a pu compter sur les synergies locales à tous les stades du déroulement du projet et sur la compétence des équipes d'Ifremer, de France Télécom et de Foselev (qui possède la barge motorisée *Castor 2*).

Quel avenir pour la Base Marine de La Seyne-sur-mer ?

Les navires de pose *Vercors* et *Fresnel*, mis en œuvre par les ingénieurs et marins seynois, ont posé les plus grands systèmes de câbles sous-marins dans tous les océans du globe aussi bien pour Alcatel que pour les constructeurs américains ou japonais. Entre 1997 et 2001, ils ont installé plus de 50% des 40.000 Km du SEA-ME-WE 3, mais aussi des liaisons reliant le Japon aux Etats-Unis et l'Australie à Hawaï. On reproche souvent à France Télécom de ne pas faire connaître localement les réussites accumulées pendant cette décennie. C'est sans doute exact mais les déplacements du personnel, les changements de programme et les nombreux séjours à la mer des navires perturbent les opérations de relations publiques.

La loi sur les Télécommunications de 1995 a défini une nouvelle donne dans le monde des télécommunications et affaibli l'opérateur historique. France Télécom a recentré son activité de fournisseur de services. Ses activités recherche (CNET), Enseignement (Sup Télécom) et Câbles sous-marins ont été réduites. En filialisant son activité Marine (Création de FT Marine le 1^{er} janvier 2000), en la privant de ses supports naturels (la recherche et la promotion de liaison sous-marine), France Télécom a fragilisé ladite activité. Les deux intervenants français France Télécom et Alcatel, jadis complémentaires et gros employeurs, sont maintenant en concurrence sur les deux marchés de la pose et de la réparation des câbles sous-marins.

³ Le NC *Vercors*, après avoir posé 117.000 Km de câbles dans toutes les mers et océans du globe est maintenant basé au Cap (Afrique du Sud) et assure l'entretien du réseau SAFE-SAT3-WASC. Ce réseau, qu'il a posé en partie, relie la Malaisie, l'Inde, la Réunion et Maurice, l'Afrique du Sud, l'Afrique de l'Ouest et le Portugal en contournant l'Afrique. Ce réseau est l'autoroute Internet de l'Afrique.

Par ailleurs, le secteur est entré en récession brutale et de façon inattendue en 2001 immédiatement après la décision de remplacer le *Vercors* par le *René Descartes*. Le *Fresnel* a donc été reconverti en navire de support d'activités offshore en 2002. Les navires de pose ont déjà connu des périodes d'inactivité dans le passé, l'activité étant très cyclique ; mais ce qui demeure préoccupant, c'est d'une part, le niveau de la flotte française, actuellement de 8 navires câblés seulement, et d'autre part, la compétition entre France Télécom et Alcatel, aujourd'hui concurrents,

alors que naguère encore, ils étaient complémentaires. La base de La Seyne a déjà connu des crises au cours de sa longue histoire, souhaitons simplement qu'elle surmonte celle-ci comme les précédentes.

Heureusement, des besoins de capacité commencent à se faire sentir et les experts annoncent un renouveau de l'activité vers 2004-05. Un nouveau câble sera posé entre Marseille et Singapour d'ici 2005.



Descartes Crozet

Compte-rendu sommaire d'Histoire et Patrimoine Seynois

Henri Ribot,
Le cadastre impérial romain

Mesures, unité et origine du nom de Six-Fours

Lorsque je dis que Six-Fours doit peut-être son nom au sixième mille à partir de Toulon - le mille romain étant de 1772m -, ce n'est qu'une hypothèse que j'émet, qu'il faut confronter à des découvertes qui restent à faire. Mais cette mesure est l'une des bases de la mise en valeur du sol par les Romains. L'autre étant la centurie qui est la réunion de deux jugères. Mot qui a donné " juger " : on jugeait en fonction du jugère.

Pratiquement, on peut considérer que le mille est le double de la centurie. Les centuries sont variables. On peut avoir des centuries de 704 m et des centuries à 710 m. Il est rare que l'on aille au-delà de 710, mais cela peut arriver.

L'ensemble des centuries forme une centuriation, ou cadastre, support visuel, et remarquablement bien exécuté, qui permet de faire entrer l'impôt foncier dans les caisses de l'Etat.

Où retrouver le cadastre publié ?

J'ai publié une partie de ce cadastre romain dit " Toulon B ", et une partie qui concerne La Seyne entre autre, dans le livre " La villa romaine de Port-Issol " (Cahier du Patrimoine ouest-varois n°3, 1999). Je viens de remettre à jour cette étude pour l'histoire d'Ollioules (" Regards sur un terroir : Ollioules ", Cahier du Patrimoine ouest-varois n°7, 2003), avec, en particulier, l'analyse des séparations d'Ollioules et de Six-Fours d'une part, d'Ollioules et de Toulon, d'autre part. C'est " l'histoire d'Ollioules de la préhistoire jusqu'à l'époque moderne ". Il y a une étude sur les centuries, leur organisation interne, en particulier pour l'une d'elles qui possède un decumanus et un cardo qui se rencontrent au moment de passer la Reppe, juste à un gué.

Fonction économique et zones d'habitat principales.

L'axe est-ouest de la centuriation (le decumanus) est une représentation d'ordre religieux, avec d'un côté le lever et de l'autre le coucher du soleil. Les Romains ont utilisé cette vision du monde au moment de fonder Rome. Ils intègrent en même temps un autre élément qui, lui, est profondément matérialiste, laïc : celui de l'orthogonalité. C'est-à-dire que l'on divise en carrés et non pas en cercles. Phénomène que j'étudie dans l'organisation spatiale d'Ollioules à la fin du Moyen Age. La décision d'utiliser l'angle droit est purement matérielle, et appartient à l'organisation du sol et de son espace, loin de toute conception religieuse. Des études très poussées ont été faites au niveau de la psychologie de masse. A savoir : pourquoi certaines villes de développent-elles de manière concentrique et d'autres selon une organisation orthogonale ? C'est un point important qui pourrait faire l'objet de développements sortant du cadre de cette intervention.

Les Romains étaient un peuple rural, mais il leur fallait vivre en ville s'ils voulaient s'élever dans le parcours des honneurs ; ainsi fallait-il être questeur, prêteur, édile, etc. Bien entendu, ils avaient à la campagne, l'été en particulier, tout ce qu'il leur fallait pour vivre dans de belles demeures semblables à celles de Port-Issol ou de la Gorguette, à Sanary, qui sont des villae de type pompéien avec une colonnade frontale du bord de mer. A la Madrague de Saint-Cyr, on peut toujours admirer l'une de ces magnifiques demeures qui mesurait de 150m de côté pour la seule maison du maître, la ferme n'ayant pas encore été mise au jour. Imaginez la structure ! C'est un grand propriétaire terrien qui vivait là, peut-être un commerçant qui avait eu beaucoup d'argent, et qui l'a investi sur des terres sur lesquelles il faisait travailler ensuite des hommes, esclaves ou autres.

Quels personnages célèbres ont séjourné au lazaret?

Nous savons, grâce aux archives de la Marine, qu'un nombre important de personnes célèbres ont séjourné au lazaret comme, par exemple, Champollion. A celles-là il convient d'ajouter de nombreux diplomates représentant la Sublime Porte et le Levant.

En revanche, Bonaparte quitte Alexandrie en 1799 en abandonnant son armée à la peste qui y sévit. 25 jours plus tard, il débarque à Saint Raphaël sans s'être plié aux lois sanitaires... ce qui lui permet d'être à Paris pour le 18 brumaire !

A quel moment s'est-on rendu compte que la peste ne se transmet pas par le contact direct?

Comme nous l'avons déjà dit, c'est à la fin du XIXème siècle que les médecins ont réussi à comprendre le mode de propagation de la maladie. Toutefois, un siècle auparavant, lors de l'expédition d'Égypte le corps médical français semblait être déjà divisé sur la question. D'une part, ceux qui croyaient que la peste se transmettait par le toucher et d'autre part ceux qui demeuraient plus sceptiques sur la question. Cette incertitude se retrouve, en partie, dans le tableau des pestiférés de Jaffa du peintre Gros où l'on peut voir Bonaparte redressant un malade atteint de la peste.

Le lazaret est-il un moyen d'éviter les épidémies de choléra?

Le lazaret n'a pas, à l'origine, fonction d'isoler les cas de maladies autres que la peste.

Pour le cas très particulier du retour des troupes coloniales du Tonkin en 1885, le lazaret joue un rôle dans l'hospitalisation des blessés et des hommes atteints par le choléra. Une évolution dans l'activité de ce dernier qui devient alors aussi centre de soins.

Le lazaret est-il le seul site d'isolement du littoral varois?

Au retour de l'expédition en Égypte, plusieurs milliers de militaires seront répartis entre Marseille, La Seyne et les îles de Porquerolles. La capacité d'accueil du lazaret est limitée à environ 1 500 personnes d'où la nécessité de trouver d'autres lieux comme les bateaux ou des sites annexes.

Existe-t-il des conflits entre le lazaret et la municipalité de La Seyne?

La Seyne n'a pas vocation à administrer le lazaret qui dépend de Toulon.

La quarantaine est essentiellement liée à l'activité militaire dans la rade de Toulon. Cet isolement se fait en grande partie à bord des bâtiments de guerre, réduisant les zones de pêche et favorisant les conflits entre pêcheurs et gardes de la Santé.

Jacques Bonhomme,
Les graffitis du Cap Sicié

Vous avez parlé des difficultés à repérer ces graffitis ?

En effet, ces graffitis sont éparés dans le massif du Cap, quelquefois à 5 cm du sol. On peut supposer que les bergers se mettaient dans un coin, en principe au soleil, à l'abri du vent. Il faut souvent débroussailler pour les apercevoir et même ceux en hauteur sont quelquefois si petits qu'il faut être vraiment à l'affût !!

De quand datent les dessins de bateaux ?

Je vous l'ai dit, seule la typologie des bateaux représentés permet une approche pour dater la période à laquelle ont été dessinés ces bateaux... on trouve des représentations de bateaux du XVe siècle, mais pouvons-nous affirmer qu'ils ont été dessinés à ce moment-là ?

Mais ce ne sont pas des ex-voto. Ni croix, ni calvaires. Le côté religieux n'est manifestement pas prononcé.

Andrée Bensoussan,
*Les Juifs à La Seyne
pendant la deuxième guerre mondiale*

Comment expliquer le pourcentage relativement faible de Juifs déportés de France par rapport à d'autres pays européens ?

C'est un fait, en France, les Allemands n'ont pas réussi leurs rafles, massivement... Ils n'ont jamais eu ce qu'ils espéraient avoir, il y a à cela plusieurs explications. On l'a vu, il y a eu une résistance réelle des Italiens dans le sud-est, mais aussi des réticences de Vichy à la déportation des juifs français s'entend. Cette attitude s'est accentuée à partir de 1942, parce que la population française a réagi. Les rafles de 1942 ont soulevé une réelle émotion. Par exemple, à Nice, l'Eglise a pris nettement position contre les déportations même si ce n'est certes pas l'opposition que l'on aurait espérée ; l'évêque de Nice a déclaré " on peut être anti-sémite, mais révolté contre le pogrom " Il y a aussi le changement de beaucoup de Juifs qui, comprenant ce qui les attendait, se sont cachés et ont trouvé des complicités pour le faire. Pour en rester à l'exemple de La Seyne, madame Shill m'a cité bien des noms que je n'ai pas mentionnés de personnes qui ont pris des risques en hébergeant des Juifs.

Jean-Marie Guillon est intervenu pour préciser comment l'antisémitisme dans la population française à l'époque de Vichy s'est développé sur une vague de xénophobie exacerbée : le Juif est assimilé à l'étranger. Vichy avait prévu que les juifs français et étrangers devaient avoir un tampon " Juif " sur leur carte d'identité. Ce sont les autorités italiennes qui ont empêché l'application de cette mesure.

N'y a-t-il pas eu des Juifs seynois qui ont participé à la Résistance ?

Le fils du Docteur Klotz m'a appris qu'il n'avait pas assisté à l'arrestation de son père. Il avait 21 ans à l'époque. Il était étudiant en médecine à Clermont et engagé dans la Résistance. Il est venu chercher le reste de sa famille à La Seyne et l'a cachée en Auvergne ; lui-même a échappé de peu à la déportation. Il s'est trouvé que les témoignages et les documents concernant les Juifs à La Seyne, ne m'ont pas fait apparaître ces cas de figure.

Gérard Fouchard,
*Les câbles sous-marins :
l'ère des fibres optiques (1986-2003)*

Vous avez dit qu'Internet s'était développé grâce aux câbles sous-marins. Pourquoi ?

En 1995, lorsqu'on a posé un câble à fibres optiques de la troisième génération, on est passé de la transmission de signaux régénérés à la transmission de signaux amplifiés. C'est le même signal qui est transmis dans le support de transmission (les fibres optiques) de son origine à sa destination. Il n'est pas cassé, régénéré puis repris pour être réinjecté dans un autre support de transmission.

Sur ce câble TAT 12, le signal envoyé représentait environ 30 000 communications téléphoniques, ce qui paraissait très supérieur aux besoins des dix années à venir.

Les constructeurs de matériel pensaient que cette capacité disponible allait réduire l'industrie des télécommunications au chômage, et les propriétaires du câble pensaient que cette surcapacité poserait des problèmes de commercialisation, surtout les administrations européennes qui étaient protégées, dans chaque pays, par le monopole des télécommunications.

Mais la nature a horreur du vide, selon Lavoisier. Cette énorme capacité disponible a été offerte gratuitement aux utilisateurs de l'Internet, et permis son développement extrêmement rapide. A mon avis, c'est donc la mise en service de ces deux premières liaisons transatlantiques TAT 12 et TAT 13 qui a permis aux utilisateurs d'ordinateurs de se connecter sur des sites situés en Amérique du Nord.

Après 1997 et le succès des premiers transatlantiques rapidement saturés, beaucoup de nouvelles liaisons ont été posées et pas seulement transatlantiques. On a installé des trans-pacifiques, des liaisons entre l'Europe et l'Extrême-Orient, autour de l'Amérique du Sud puis de l'Afrique et posé beaucoup de câbles transatlantiques et ailleurs. En cinq ans, les océans ont été couverts de liaisons, si bien que de 1990 à 2002, le réseau dépassait 700.000 Km, soit plus que tous les câbles télégraphiques posés en un siècle.

Dans la logique du monde libéral, celui qui posait le

dernier câble avait la capacité unitaire la moins chère. Il était plus performant que les autres. Chaque investisseur réagissait comme un propriétaire de supermarchés. Sur la base d'une étude de marché qui conclut à la construction d'un supermarché à l'Ouest de Toulon, il s'en construit un second, puis un troisième, puisque chaque étude conclut au même moment. Le phénomène fut identique pour les câbles sous-marins. On a posé six câbles transatlantiques en moins de deux ans, alors qu'un seul était construit tous les cinq ans par les monopoles se coordonnant pour investir en commun au fur et à mesure des besoins.

Le marché s'est complètement effondré. Les opérateurs ont accumulé des dettes colossales, les faillites enregistrées en cascade. Les constructeurs ont fermé les usines. Le secteur des télécommunications est rentré en dépression. C'est l'explication de la crise dans les téléphones de 2001 – 2003, l'arrêt des programmes de pose de câbles sous marins et donc l'arrêt prolongé du navire câblé René Descartes, immobilisé dans la darse des câblers de La Seyne-sur-mer. Bien sûr, il reste l'espoir d'une reprise annoncée lorsque la surcapacité actuelle sera résorbée, et un nouveau câble Marseille – Singapour vient d'être décidé en mai 2004 avec une mise en service en 2005.

Le minitel est une idée plus ancienne qu'Internet. C'est une initiative française, née d'une politique extrêmement volontariste de la Direction Générale des Télécommunications. Le premier projet est testé à Velizy en 1981 puis offert au public en 1982. La grande idée du ministre et du directeur général de l'époque consistait à proposer gratuitement l'appareil Minitel à chaque abonné au téléphone à la place d'un annuaire téléphonique. Au bout de deux ans, chaque abonné voulut son minitel.

Après la consultation gratuite de l'annuaire du téléphone, des services payants ont été offerts : SNCF, Air France, Billetteries, Agences de Voyage mais aussi... Messageries roses. Ce fut un succès commercial complètement imprévisible qui dura plus de quinze ans. Aucun opérateur étranger n'a accepté de fournir l'appareil gratuitement. British Telecom a proposé un service semblable au minitel mais il fallait souscrire un abonnement et acheter l'appareil. Ainsi, le Minitel, resté un produit spécifiquement français, sans développement extérieur, était condamné par le développement de la technologie. L'Internet n'a décollé, en France, qu'en 1998, deux ou trois ans après l'Amérique du Nord et l'Europe du Nord.

Bibliographie

BAUDOIN (L.) - *Histoire Générale de La Seyne-sur-mer et de son port depuis les origines jusqu'à la fin du XIX^e siècle*, Société des Amis de La Seyne Ancienne et Moderne, La Seyne, 1965, Hemisud réimp. 1995, 908 p.

BERATO (J.), BERCOVICI (C.), DELATTRE (G.), HERVE (R.), MARTINA-FIESCHI (D.) et (J.), MOUTTE (P.), REBAUD (D.), RIBOT (H.), SCHMITT (N.), THEVENY (J.-M.), SOLARIK (S.) - *Regards sur un terroir : Ollioules*, Cahiers du Patrimoine ouest varois, n°7, sous la direction d'Henri Ribot, Ed. du Foyer Pierre Singal 83110 Sanary-sur-Mer, 2003, 326 p.

Ce cahier comporte huit pages de précisions sur le cadastre impérial Toulon B dans sa partie ouest toulonnaise, tout particulièrement en ce qui concerne les aménagements internes des centuries aux environs du gué franchissant la Reppe. Il fait aussi état de la confirmation des hypothèses par la découverte, en mars 2003 et en limite de Toulon et Ollioules, d'un réseau de drains d'époque romaine qui s'alignent exactement sur le cadastre impérial Toulon B. Le cahier permet de se faire une idée générale de l'évolution des limites territoriales des différentes communes qui, ultérieurement, s'implantèrent sur le territoire anciennement cadastré (Toulon, Ollioules, Sanary, Six-Fours, La Seyne et Saint-Mandrier) depuis le haut Moyen Age jusqu'à l'époque moderne.

BRACHET (J.-P.), MARTINA-FIESCHI (D.), RIBOT (H.) - *La villa romaine de Portissol.*, Cahiers du Patrimoine ouest varois, n°3, Ed. du Foyer Pierre Singal, Sanary-sur-mer, 1999, 234 p.

Ce cahier comporte, sur 11 pages, la première étude publiée relative au cadastre impérial Toulon B dans sa partie ouest toulonnaise, avec plan général et des clichés d'accompagnement.

CROOK (M.) - *Journées Révolutionnaires à Toulon*, Jacqueline Chambon éditions, Nîmes, 1989, 120 p.

GUSTO-MAGNARDI (N.) – *Les gravures des bergers dans la vallée des Merveilles*. mémoire de DEA, Université de Nice, 1990.

GUILLON (J.-M.) - *La Résistance dans le Var*, thèse de doctorat, Aix-en-Provence, 1989, 919 p.

GRYNBERG (A.) – *Les camps de la honte : les internés juifs des camps français, 1939-1944*. Editions La Découverte, collection Textes à l'appui, 1991, 400 p.

FOUCHARD (G.) – " Les câbles sous-marins ", in *Le Patrimoine des Télécommunications*, ouvr. coll., Paris, éd. Flohic, 2002, 568 p.

KASPI (A.) - *Les juifs pendant l'occupation*, Paris, Points-Histoire, Le Seuil, 1997, 393 p.

MARRUS (M.), PAXTON (R.) - *Vichy et les juifs*, Paris, Calmann-Lévy, 1981, 425 p.

PANZAC (D.) - *Quarantaines et lazarets*, Edisud, Aix-en-Provence, 1986, 219 p.

RIBOT (H.) - " Le cadastre romain "Toulon B" dans l'ouest toulonnais ", *Le Centre Archéologique du Var* 1999, Toulon 2000, p. 107-114.

Cet article comprend l'étude complète du cadastre impérial Toulon B dans sa partie ouest toulonnaise, à laquelle manque toutefois le plan d'ensemble qui se trouve dans le Cahier du patrimoine ouest-varois n°3.

SOLEILHAVOUP (F.) - " Un art en péril ", *Le Courrier de l'UNESCO*, avril 1998, p. 29-31

TRAMONI (A.) - *Toulon 1789-1799*, Centre Départemental de Documentation Pédagogique du Var, Service éducatif des Archives, Textes et Documents, Draguignan, 1988, 170 p.

VILLAIN-GANDOSSI (C.) - " Les navires du Moyen Age ", *Archéologia*, 114, 1978, p. 8-22.

Octobre 2004

ISSN 1637-889 X

Regards

Regards sur l'Histoire de La Seyne-sur-mer
Regards sur l'Histoire de La Seyne-sur-mer
Regards sur l'Histoire de La Seyne-sur-mer
Regards sur l'Histoire de La Seyne-sur-mer
Regards sur l'Histoire de La Seyne-sur-mer
Regards sur l'Histoire de La Seyne-sur-mer
Regards sur l'Histoire de La Seyne-sur-mer
Regards sur l'Histoire de La Seyne-sur-mer
Regards sur l'Histoire de La Seyne-sur-mer
Regards sur l'Histoire de La Seyne-sur-mer

sur l'Histoire de La Seyne-sur-mer

